

**PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 17.05.2022 – DE 20H00 À 23H20
à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Laurent Chatagny
VICE-PRÉSIDENCE	François Rossier
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Véronique Chavaillaz Christiane Antoniazza Torche Luc Overney
PRÉSENTS	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Bêat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Jean-Pierre Häni, Setti Genoud, Catherine Guillaume Girard, Bertrand Macheret, Séverine Macheret, Stéphane Mettraux, Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Isabelle Varenne, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉS	Steve Mettraux (Bureau), Mallory Schneuwly Purdie
TOTAL	48 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 25
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Jean Daniel Roth, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATRICE DES FINANCES	Marie-Noëlle Eggertswyler
SECRETAIRE	Laetitia Gilliéron
RESPONSABLE TECHNIQUE	Ludovic Circelli

1 ACCUEIL ET BIENVENUE

À 20H00 , **M. Le Président** ouvre la séance du Conseil général du 17 mai 2022.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Cher-ère-s collègues du Conseil général,
Madame la Représentante de la presse,
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,

Au nom du Bureau du Conseil général, je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue à cette séance, et plus particulièrement, à Mesdames Catherine Guillaume Girard et Séverine Macheret, qui participent pour la première fois à l'une de nos séances.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le 29 avril 2022 soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 6 mai 2022, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.
Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont priés-e-s de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions. Tous les Conseillers généraux ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Je suppose que c'est bien le cas. Est-ce que quelqu'un n'aurait pas reçu ses bulletins de vote ? Cela ne semble pas être le cas.
Lors des votes, je vous demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

Je vous rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Est-ce qu'un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance ?

Je constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser et quitter la salle de manière spontanée en s'annonçant au Bureau du Conseil général.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'administration, Il n'y aura pas de lecture complète des messages.

Conformément à la convocation reçue, une verrée conclura cette séance du Conseil général. Elle aura lieu sur la scène derrière moi.

APPEL NOMINAL

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal. Suite au contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **48**.

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : M. Steve Mettraux et Mme Mallory Schneuwly Purdie.

Je constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **25**.

D'autre part, nous avons reçu une lettre de démission au Conseil général de M. Jérôme Vonlanthen, par ailleurs, Vice-Président du Conseil général. Je me permets de vous en faire la lecture :

Monsieur le Président du Conseil Général, chers collègues,

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de mon poste d'élue au Conseil Général de Neyruz. En effet, je déménage à Fribourg pour début avril et vais y déposer mes papiers. Je suis donc dans l'obligation de renoncer la poursuite de ce mandat.

L'année passée au Conseil Général et au Bureau a été pour moi extrêmement enrichissante et je profite de l'occasion pour encore féliciter et remercier M. Laurent Chatagny ainsi que tous les collègues du Bureau pour leur excellent état d'esprit et leur travail remarquable.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Général, chers collègues, mes plus cordiales salutations.

Jérôme Vonlanthen

En terme d'organisation, je me permets de vous préciser encore quelques points :

- Tous les élu-e-s disposant de la documentation nécessaire, il n'y aura pas de présentation Powerpoint à l'écran sauf pour les comptes et pour l'adoption du Règlement du Conseil général.
- Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel ?

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 14 décembre 2021
3. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2021-2022
4. Election à la présidence du Conseil général pour la période 2022-2023
5. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2022-2023
6. Communications du Bureau du CG
7. Communications du Conseil communal
8. Investissement : crédit additionnel « Réfection Rte des Simon »
9. Investissement : crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils »
10. Investissement : nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs intercommunaux »
11. Comptes 2021
 - 11.1 Présentation générale des comptes
 - 11.2 Compte de résultats
 - 11.3 Compte des investissements
 - 11.4 Rapport de la Commission financière
 - 11.5 Approbation des comptes
12. Rapport de gestion 2021
13. Nomination de l'organe de révision
14. Règlement d'organisation du Conseil général – adoption
15. Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises (ARCOS) – adoption de la modification des statuts
16. Divers

M. Laurent Chatagny, Président constate qu'il n'y a pas de question ou de remarque par rapport à cet ordre du jour. L'Assemblée va dès lors pouvoir délibérer et passer au point 2 de l'ordre du jour.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 DECEMBRE 2021

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

Proposition de modification reçue de M. François Rossier (GSO) et remarque faite par M. François Sprumont au CG :

A partir de la ligne 1842 du PV, il est écrit « Mme Murielle Roos Bovey prend acte de sa question et lui répond que la Commission d'entraide intergénérationnelle est en train de se pencher sur l'établissement d'un concept Senior + dont l'étude d'appartements protégés. Ce concept sera prochainement soumis au Conseil communal afin que la réalisation de ces appartements protégés se concrétise dans un proche avenir.

Dans la réponse donnée en décembre dernier, Mme Murielle Roos Bovey n'a pas utilisé le mot prochainement, mais elle a dit « d'ici la fin de l'année ».

Merci d'effectuer cette correction afin de respecter les paroles prononcées lors de notre dernière séance. **M. Le Président** remercie M. François Rossier pour sa remarque. Selon la bande son que nous avons réécouté, la remarque est correcte (à 3h18 min.) Le procès-verbal sera alors corrigé en conséquence. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, avec la modification telle que préconisée par M. François Sprumont, lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 47 oui, 0 non et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, avec la modification telle que préconisée par M. Sprumont.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, avec modification telle que préconisée par M. François Sprumont, est accepté à la majorité de **47** oui et **1** abstention.

3 ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2021-2022

Le Vice-Président Jérôme Vonlanthen a annoncé son départ de Neyruz le 31 mars 2022 et, de ce fait, sa démission en tant que conseiller général. Nous devons dès lors élire un ou une Vice-Président-e pour cette période 2021-2022.

M. Le Président passe la parole à **M. François Sprumont**, chef de groupe GSO, pour la présentation d'un candidat : le groupe GSO a le plaisir de vous proposer M. François Rossier comme candidat à la Vice-Présidence, voici une petite présentation de lui : c'est un enfant de Neyruz, il y est né et y a grandi, il a 43 ans et a 3 enfants avec son épouse Sarah. Son métier est journaliste dans la rubrique sportive de La Liberté. M. François Sprumont encourage le Conseil général à voter pour son élection.

Comme la parole n'est pas demandée, l'élection est soumise au vote.

Celles et ceux qui acceptent d'élire M. François Rossier à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période 2021-2022 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. François Rossier à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période 2021-2022.

M. Le Président invite **M. François Rossier** à rejoindre le Bureau du Conseil général en tant que Vice-Président.

4 ELECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2022-2023

M. Le Président annonce : comme vous pouvez vous en douter, M. François Rossier, du groupe GSO, est également candidat à la Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023.

Est-ce qu'un groupe ou un parlementaire veut prendre la parole ou à une question à formuler ?
Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc passer aux votes pour l'élection.

Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. François Rossier à la Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. François Rossier à la Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023.

M. Laurent Chatagny, Président sortant à la fin de la présente séance, félicite M. François Rossier, prochain nouveau Président, pour son élection et lui passe la parole pour nous adresser quelques mots : Pour commencer, je vous adresse mes remerciements pour votre confiance témoignée. Après une discussion avec M. Laurent Chatagny, je pense savoir que la charge de travail est élevée mais je suis prêt à relever ce défi. Une entente cordiale avec la collaboration de M. Laurent Chatagny aura lieu. Pour moi, cela ressemble à un sport collectif, le bien commun doit primer sur les intérêts individuels autant dans le sport qu'au sein d'une commune. C'est avec cet état d'esprit, que je m'engage à présider le Conseil général dans les mois à venir en laissant à chacun et à chacune le libre choix de s'exprimer dans le respect d'autrui et en faisant preuve de solidarité. Il est important de vivre ensemble à Neyruz dans une cohabitation harmonieuse et durable.

M. Laurent Chatagny remercie sincèrement M. François Rossier, nouveau Président.

5 ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE 2022-2023

M. Laurent Chatagny passe la parole au chef de groupe ecAS, **M. Philippe Dobler**, pour la présentation d'un candidat à la Vice-Présidence :

Je vous présente M. Sébastien Bugnon comme candidat à la Vice-Présidence, voici une brève présentation : il est âgé de 44 ans, il est marié, père d'une adolescente et il habite à Neyruz depuis 2011. Son métier est Responsable des services à la clientèle institutionnelle pour l'entité de gestion d'actifs à Genève et à Zürich. Ses loisirs sont le ski, la montagne et l'aviation. Il est membre et Vice-Président de la Commission financière depuis le début de la législature. Je vous recommande vivement et vous invite à l'élire. Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Comme la parole n'est plus demandée, cette élection est soumise au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Sébastien Bugnon à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, l'élection de M. Sébastien Bugnon à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période 2022-2023.

6 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CG

M. Laurent Chatagny prend la parole :

- Règlement du Conseil général : au point numéro 14 de l'ordre du jour de la présente séance, le Règlement d'organisation du Conseil général vous sera soumis pour adoption. Celui-ci n'étant pas encore ni adopté ni validé par les autorités compétentes, certains outils parlementaires tels que les postulats (qui ne sont pas prévus dans la Loi sur les communes) ne pourront être pris en considération que lors de la prochaine séance du Conseil général, cet automne.
- Site internet de la commune de Neyruz, outils parlementaires : sous les onglets « Politique » et « Conseil général » du site internet de la commune de Neyruz, vous trouverez tous les documents et les explications en relation avec les possibilités d'interventions parlementaires. Le Bureau du Conseil général vous remercie de vous y référer à l'avenir et d'utiliser, dans la mesure du possible, les documents qui s'y trouvent.
- Devoir de se récuser : selon les dispositions des articles 21 et 65 al. 1 de la Loi sur les communes et l'article 11 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, un membre du Conseil général ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt personnel, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance. Lors de la dernière séance du Conseil général, un excès de zèle de la part de certains parlementaires a été constaté à ce sujet par le Bureau. En cas de doute et avant les prochaines séances, le Bureau est à votre disposition pour en discuter. D'autre part, les personnes qui se déclarent récuser doivent en informer le Bureau avant de quitter la salle, afin de nous permettre de décompter le nombre de votants.
- Sortie récréative du samedi 25 juin 2022 : afin de nous permettre de mieux faire connaissance et d'échanger dans un cadre informel, il a été décidé d'organiser une fois par année, et à moindres coûts, une manifestation récréative regroupant les membres du Conseil général et du Conseil communal. A l'avenir, et afin de pérenniser ce moment de convivialité, le Bureau propose que cette activité soit organisée chaque année par le Président sortant du Conseil général. Je vous rappelle le délai au 10 juin 2022 pour vous inscrire à cette première sortie, ou le cas échéant, pour vous excuser, si vous ne pouvez pas y participer.

Aucun groupe ou parlementaire à titre individuel ne souhaite intervenir, ainsi, **M. Laurent Chatagny** termine la discussion.

7 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Syndic, Jean-Pierre Corpataux prend la parole pour les communications du Conseil communal :

Tout d'abord, permettez-moi, au nom du Conseil communal, de féliciter chaleureusement le Président élu M. François Rossier ainsi que le Vice-Président élu M. Sébastien Bugnon, pour la période 2022-2023. Nous vous souhaitons beaucoup de satisfaction et de succès dans vos prochains mandats.

Je profite également de cette occasion pour remercier M. Laurent Chatagny, qui va terminer sa Présidence à la fin de cette séance, pour l'excellente collaboration qui a régné tout au long de son mandat. Merci beaucoup et félicitations pour le travail accompli avec le Bureau du Conseil général.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal :

○ **Engagements au sein de l'Administration communale :**

Responsable technique communal : nous avons reçu 32 dossiers de postulations et auditionné plusieurs candidats. Suite au processus de recrutement, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a engagé, pour ce poste de cadre, à un taux de 100 %, M. Ludovic Circelli dès le 1er mai 2022. Après une formation initiale de dessinateur en génie civil, M. Circelli a obtenu un diplôme de conducteur de travaux ES. Après avoir travaillé dans un bureau d'ingénieurs de la place, il a été engagé dans des entreprises de construction à Berne et à Charmey. Depuis avril 2019, il était Responsable de projet auprès de l'entreprise SINEF à Givisiez. M. Circelli a d'excellentes connaissances en génie civil, CAD, SIT, au niveau des réseaux d'eau ainsi que dans le domaine de la construction. Il a géré plusieurs projets et chantiers, y compris les procédures d'appels d'offres et le suivi budgétaire. M. Circelli possède toutes les qualités requises pour mener à bien la mission de Responsable technique communal et nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans sa fonction.

Collaboratrice administrative : nous avons reçu 45 dossiers de postulations et auditionné plusieurs candidats. Suite au processus de recrutement, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a engagé, à un taux de 60 %, Mme Laetitia Gilliéron dès le 15 mars 2022. De formation commerciale, Mme Gilliéron complètera l'équipe administrative en place et fonctionnera comme assistante de notre Responsable administratif. Elle assumera également le secrétariat du Conseil général et le suivi des affaires et des dossiers en lien avec le Conseil général. Nous lui souhaitons aussi une cordiale bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son activité professionnelle au sein de notre Administration communale.

○ **Commission d'animation villageoise CAV** : afin d'éviter des doublons, la CAV a été dissoute et les tâches d'animation ont été englobées dans la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs. La membre de la CAV Mme Maude Hayoz intègre la Commission CSL. Dans l'éventualité d'une prochaine vacance de poste dans cette Commission, la place ne sera pas repourvue pour ramener cette Commission au total de 9 membres.

○ **Installations de défibrillateurs dans la Commune** : en plus du défibrillateur déjà installé vers la pharmacie se trouvant vers la gare, le Conseil communal a décidé d'installer deux nouveaux appareils sur le budget de cette année 2022. L'offre a été confirmée le 9 mai dernier pour commander ces deux appareils qui seront installés au Complexe communal et au Centre des Simon. Les démarches seront faites pour que tous ces appareils soient répertoriés sur internet, sur Staying Alive. De plus, dès leur installation, les Samaritains donneront gratuitement une formation aux personnes intéressées. Des informations suivront. Finalement, le Conseil communal a décidé de prévoir au budget 2023 un autre défibrillateur à l'Aigle Noir.

○ **Association régionale de la Sarine ARS** : les Communes de Sarine-Ouest ont désigné par un vote démocratique ses deux représentants dans le Comité de Direction de l'ARS. Il s'agit de M. Claude Magnin, CC de la Commune de Cottens et de votre serviteur. Nous défendrons donc les intérêts du district et

particulièrement de notre région de Sarine-Ouest dans cette Association régionale. Sachez aussi que cette Association régionale de la Sarine ARS va mettre sur pied un projet de « commerce de proximité 4.0 ». Ce projet vise le développement d'une application mobile pour les commerces de proximité avec un processus de fidélisation pour les consommateurs. Diverses informations seront communiquées et mises sur notre site internet dès que cette offre sera disponible.

- **Guerre en Ukraine** : le Conseil communal a mis sur pieds diverses actions de soutien en faveur des personnes d'origine ukrainienne résidents à Neyruz ainsi qu'en faveur des réfugié-e-s accueilli-e-s par des villageois-es dans notre Commune. Une coordination avec diverses associations favorisera l'intégration des réfugié-e-s de guerre accueilli-e-s chez nous, notamment aussi pour la scolarisation des enfants. Financièrement, en plus d'un don de CHF 1'000.00 à la chaîne du Bonheur, des aides pécuniaires plus ciblées sont apportées en faveur des réfugié-e-s. Des bons d'achats provenant de commerces neyruziens, d'une valeur de CHF 50.00 par réfugiés, sont offerts par la Commune pour pallier notamment aux produits de premières nécessités.

- **Plan d'aménagement local PAL de Neyruz** : pour rappel, la DIME a procédé à la publication le 12.11.2021 des éléments qu'elle n'entend pas approuver sur notre PAL. Notre PAL doit être mis en conformité avec le PDCant. De très nombreux points doivent être revus et adaptés. La Commission PAL et le Conseil communal ont analysé ce dossier avec notre urbaniste. La Commune a déposé, en date du 31.01.2022, sa détermination écrite à la DIME, durant le délai du droit d'être entendu qui avait été prolongé par la DIME jusqu'au 31.01.2022. Notre PAL sera mis à jour en tenant compte de plusieurs remarques de la DIME et de certaines formulées par des citoyen-ne-s durant le processus de révision. Le PAL suit donc son processus d'approbation avec les modifications décidées et apportées par le Conseil communal ainsi qu'avec les remarques et les exigences de la DIME. Avec l'aide de notre urbaniste, le Conseil communal est en contact avec les représentants de la DIME pour traiter et coordonner ce dossier de révision du PAL. Plusieurs séances de travail sont fixées avec notre urbaniste et avec différentes parties concernées par cette révision du PAL pour finaliser ce dossier. Finalement, une mise à l'enquête publique sera effectuée dès que possible, avec les éléments modifiés du PAL, dès que le Canton aura statué définitivement sur notre dossier de révision dans le cadre de la procédure d'adaptation du PAL aux conditions d'approbation.

- **Gâre CFF de Neyruz** : pour rappel, les CFF ont confirmé le maintien de la gare à Neyruz. Par contre, pour se mettre en conformité avec le projet WAKO des CFF ainsi qu'avec la Loi sur les handicapés, notre halte CFF, qui se trouve dans un virage, doit, dans tous les cas, être déplacée par les CFF. Le Conseil communal a eu plusieurs séances avec les CFF et les autorités cantonales sur ce dossier pour analyser les possibilités d'implantation projetées. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces partenaires pour définir, avec eux, le nouvel emplacement de la gare. Nous analysons la situation pour trouver l'endroit idéal, en tenant compte du futur développement de la commune, notamment en lien avec notre plan d'aménagement local en révision, avec le plan Directeur cantonal et le plan Directeur régional de la Sarine. Comme déjà informé lors de la précédente séance du Conseil général du 14.12.2021, deux sites d'implantation sont actuellement à l'étude : un à l'ouest du village vers le quartier de la Daille, et un autre à l'est vers le parking de la Carrida. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Toutefois, la décision finale sur le choix du nouvel emplacement de la halte CFF appartiendra au canton et aux CFF et non à la Commune. De nouvelles réunions sont prévues en juin 2022 avec les CFF et avec le canton, notamment avec le Conseiller d'Etat Directeur de la DIME, M. Jean-François Steiert. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de ce dossier.

- **Etude des bâtiments** : l'étude suit son cours avec le Bureau d'architectes Page. Le cahier des charges pour le concours est en phase d'élaboration. Cette étude a pris du retard suite à la problématique de la révision du PAL, notamment pour la délimitation du PAD et du parcellement au secteur de la Route d'Onnens, et pour régulariser la zone d'intérêt général qui n'était pas adaptée dans ce secteur où sont prévus la centrale de chauffe et l'extension des bâtiments communaux. Ce dossier prioritaire progresse et est donc toujours en traitement.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs dossiers sont imbriqués entre eux. Ils sont quelque peu retardés et n'avancent pas au rythme souhaité (du moins en ce qui me concerne). Nous sommes tributaires d'analyses complémentaires à mener et de la lourdeur des processus décisionnels administratifs.

Néanmoins, le Conseil communal veille à ce que ces dossiers importants pour la commune avancent et se concrétisent dans les meilleurs délais.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne suite de séance.

M. Philippe Dobler souhaite intervenir : j'ai pris note des communications et j'ai une question concernant la gare de Neyruz, est-ce qu'un calendrier existe ou a déjà été fixé ? Peut-on dessiner ou en évaluer les contours quant au lieu d'implantation ? Avons-nous une date pour un calendrier des travaux de la nouvelle halte ?

M. Laurent Chatagny remercie M. Philippe Dobler pour sa question, et il passe la parole au Conseil communal pour une réponse apportée par **M. Le Syndic** :

- Concernant la halte CFF, le dossier est traité par les CFF et le Canton. La Commune est consultée pour donner son avis mais la décision incombera aux CFF et au Canton.
- Pour le planning, la prise de décision ne nous appartient pas, ce sont les CFF qui détiennent le dossier, mais, nous restons associés pour l'analyse des emplacements. D'ailleurs, cet après-midi, nous avons eu une rencontre avec notre urbaniste pour finaliser les critères déterminés par les CFF.
- Pour étayer ce dossier dans le but de trouver le meilleur emplacement, une analyse ainsi qu'une étude objective auront lieu.
- Nous avons une vision plus éloignée que le Canton. Le Canton détermine une vision sur la durée d'un PAL de 15 à 25 ans, et nous, nous avons vision plus lointaine, basée sur le développement du village à futur sur 40 à 50 ans.
- Pas de délai pour l'instant pour la prise de décision mais les CFF devraient rapidement se déterminer. La date de réalisation, communiquée par les CFF, est normalement prévue en 2026-2027 (avec possibilité d'être décalée de deux ans).
- Une analyse objective au regard de l'aménagement du territoire et PAL (en révision) a lieu.

M. Philippe Dobler se dit satisfait par la réponse apportée par le Conseil communal.

Il n'y a pas d'autre intervention et nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

8 INVESTISSEMENT : CREDIT ADDITIONNEL « REFECTION RTE DES SIMON »

M. Laurent Chatagny passe la parole à **M. Pierre-Alain Crausaz**, membre de la Commission financière pour le préavis :

Objet soumis :

Lors de l'assemblée communale du 15 mai 2019, un crédit de CHF 364'000 a été accepté pour la mise en séparatif du quartier de La Croix (Route des Simon). La réalisation de ce chantier a engendré un dépassement de CHF 9'539.09. Toutefois, lors de la réalisation du chantier, il a été constaté que la remise en état de la Route des Simon, démolie par le chantier, n'avait pas été planifiée (aucun crédit demandé). Les travaux ont toutefois déjà été réalisés. Lors du CG du 14 décembre 2021, un nouveau crédit de CHF 50'000 a été accepté pour la pose du tapis de finition de la route.

Le montant définitif des travaux de réfection de la route, avant la pose du tapis de finition, est désormais connu : il est de CHF 87'861.90.

Aspects financiers :

Ce montant de CHF 87'861.90 a déjà été financé par les liquidités communales et figure dans les comptes 2021.

Commentaires et préavis :

Au vu de ce qui précède, la Commission financière accepte le caractère de dépense liée de ce crédit, il est inimaginable de laisser la route en l'état à la fin du chantier. Pour rappel, la dépense est liée lorsqu'elle est ordonnée par la Loi ou lorsque la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre quant à son montant, son engagement ou d'autres circonstances essentielles.

La Commission financière regrette toutefois que le projet initial n'ait pas englobé la totalité des tâches correspondantes à ce genre de chantier et appelle le Conseil communal à une diligence accrue. Le montant final de CHF 511'400.99 est 40.5 % plus élevé que le crédit demandé initialement. Malgré le caractère de dépense liée non-sujet au vote par le Conseil général, la Commission financière apprécie la transparence voulue par le Conseil communal et recommande d'approuver cette dépense.

M. Laurent Chatagny remercie **M. Pierre-Alain Crausaz** pour son rapport et il passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal, Responsable du dicastère des finances : il n'y a aura pas de répétition car tout est déjà mentionné dans le message.

M. Laurent Chatagny remercie **M. Jean-Noël Gendre** pour son intervention, et, comme la parole n'est plus demandée, il soumet cet objet au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel « Réfection Rte des Simon » lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le crédit additionnel « Réfection Rte des Simon »

9 INVESTISSEMENT : CREDIT ADDITIONNEL « PARC DU CLEDARD ET SES PROMENADES VERDANDI/VANILS »

M. Laurent Chatagny passe la parole à M. François Sprumont, membre de la Commission financière pour le préavis :

Objet soumis :

Lors de l'AC du 11 décembre 2019, un crédit de CHF 700'000.- a été accepté pour l'aménagement du parc du Clédard. La réalisation de ce chantier a engendré un dépassement de CHF 98'713.45. Ce dépassement s'explique par plusieurs facteurs énoncés dans le message du Conseil communal.

Aspects financiers :

Ce montant de CHF 98'713.45 a déjà été financé par les liquidités communales et figure dans les comptes 2021.

Rapport et préavis :

Au vu de ce qui précède, la Commission financière accepte le caractère de dépense liée de ce crédit, ce terrain devait être aménagé suite au chantier de construction du Clédard. Pour rappel, la dépense est liée lorsqu'elle est ordonnée par la Loi ou lorsque la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre quant à son montant, son engagement ou d'autres circonstances essentielles.

La Commission financière regrette à nouveau un dépassement conséquent de 14.1 % et appelle le CC à être plus vigilant.

Malgré le caractère de dépense liée non-sujet au vote par le Conseil général, la Commission financière apprécie toujours la transparence voulue par le Conseil communal et recommande d'approuver cette dépense.

M. Laurent Chatagny remercie M. François Sprumont pour son rapport et le Conseil communal n'a pas d'autre information à donner sur ce point.

Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils » lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le crédit additionnel « Parc du Clédard et ses Promenades Verdandi/Vanils »

10 INVESTISSEMENT : NOUVELLE DEPENSE « PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DES COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX »

M. Le Président passe la parole à **M. Yann Pillonel**, Secrétaire de la Commission financière pour le préavis :

Objet soumis :

Selon le message du Conseil communal, un crédit d'engagement aurait dû être demandé courant 2021 suite à l'adjudication des travaux de remise en état d'un collecteur intercommunal. Le montant initialement prévu de CHF 139'950.- avait bien été porté au budget des investissements 2021 mais le crédit d'engagement afférent n'a jamais été demandé ni voté.

Aspects financiers :

Ce montant de CHF 55'720.10, 60 % inférieur au montant budgété, a déjà été financé par les liquidités communales et figure dans les comptes 2021.

La charge annuelle de CHF 1'309.40 se décompose comme suit :

Amortissement annuel sur 80 ans CHF 696.50

Frais d'exploitation annuels dus à la commune de Matran de 1 % CHF 557.20

Perte annuelle d'intérêt sur capital (0.1 %) CHF 55.70

Commentaires et préavis :

La Commission financière reconnaît la qualification de dépense nouvelle, s'agissant d'une convention avec les communes voisines. Toutefois, le montant ayant déjà été dépensé et financé par les liquidités communales, nous regrettons que ni la Commission financière ni le Conseil général n'aient été informés en temps voulu malgré deux séances du Conseil général en 2021 et ne disposent, dans les faits, d'aucune marge de manœuvre quant à son acceptation.

La Commission financière recommande néanmoins l'acceptation de cette demande afin de régulariser cette dépense justifiée.

M. Laurent Chatagny remercie M. Yann Pillonel pour son rapport et il passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal : nous sommes navrés de tous ces votes pour des crédits complémentaires et ceci ne se reproduira plus.

Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

Celles et ceux qui acceptent la nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs intercommunaux » lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la nouvelle dépense « Participation au renouvellement des collecteurs intercommunaux »

11 COMPTES 2021

Pour la présentation des comptes global, **M. Laurent Chatagny** passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**, Conseiller communal et Responsable des finances (présentation brève des comptes 2021) :

Slide (Powerpoint) 25 : les comptes de résultat : comparaison entre les comptes 2020 et les comptes 2021. Diminution des dépenses de 8 % et diminution de 10 % des recettes.

Slide (Powerpoint) 37 : le compte de résultat 2021 : la recette fiscale des impôts comporte un écart de 2 % entre 2020 et 2021. Un écart sur les provisions a été peut-être établi un peu trop prudemment mais vaut mieux être attentif.

- pour la fortune, il y a une augmentation de 39 %
- pour le bénéfice des personnes morales, il y a une diminution de CHF 109'000.-
- pour le capital des personnes morales, il y a une augmentation de 50 % (ça a doublé)
- pour les impôts à la source, il y a augmentation de 43 %.
- pour la contribution immobilière, il y a une augmentation de 12 %

Par rapport aux gains immobiliers et les mutations, il y a une diminution, mais on revient à la normale. La principale cause étant le quartier du Clédard avec ses bâtiments récemment construits. Concernant les impôts irréguliers, il y a CHF 525'000.- de moins.

Conclusion :

L'examen des comptes 2021 révèle :

- que le résultat des comptes 2021 fait apparaître un excédent de recettes de CHF 752'780.-
- que le compte des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 1'380'647.-
- que le cash-flow de l'exercice atteint CHF 735'159.-
- que les engagements en cours (crédits votés) totalisent CHF 8'861'026.-
- que le bilan présente un capital propre de CHF 18'060'126.-
- qu'une écriture comptable due à la réévaluation du patrimoine administratif (PA) au 01.01.2021 a été passée pour CHF 381'662 en regard à la dissolution sur 10 ans de ladite réserve de réévaluation (10 %), ceci a pour effet d'améliorer artificiellement le résultat final
- dû à MCH2 et son nouveau système de comptabilisation, dans les recettes fiscales, l'impôt à la source est ainsi comptabilisé sur deux années, d'où une amélioration unique dans les comptes 2021 de CHF 139'524.-
- que la situation financière globale de notre Commune au 31.12.2021 peut être qualifiée de saine

Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil communal de Neyruz a approuvé les comptes 2021 tels que présentés.

Concernant le compte des investissements, par l'approbation de l'excédent de dépenses, le Conseil communal a ainsi également approuvé les dépassements de crédit pour les objets terminés.

M. Jean-Noël Gendre se tient à disposition, si besoin, pour plus d'informations.

M. Laurent Chatagny remercie M. Jean-Noël Gendre pour son rapport et il passe la parole à **M. Pierre-André Rolle**, Président de la Commission financière :

Objet soumis :

Les comptes 2021, incluant le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, le flux de trésorerie et l'annexe aux comptes annuels ont été présentés et expliqués à la Commission financière par le Conseil Communal et l'organe de révision, la société BfB, lors de 2 séances.

Les comptes bouclent sur un bénéfice de CHF 752'780.12 pour un total de bilan de CHF 36'320'073.43 et une fortune évaluée à CHF 18'060'126.51 selon la norme MCH2.

En respect des législations en vigueur, les annexes légales ont été produites et commentées :

- 1) Annexes aux comptes (indicateurs sur la santé financière)
- 2) Tableau des flux de trésorerie (origine et utilisation des fonds)

Points particuliers :

Les points ci-dessous ont été expliqués et commentés plus particulièrement :

- L'écart constaté entre bilan de clôture 2020 et bilan d'ouverture 2021 à la suite de décisions politiques (service des communes) et techniques (éditeur du logiciel) a été contrôlé et validé par l'organe de révision, pratique également admise par le Scom.
- Les réévaluations au 31 décembre 2021, des patrimoines financiers (CHF 22'693'549.04) et administratif (CHF 13'626'524.39), ont été expliquées en détail. Ces réévaluations impactent fortement la valeur de la fortune communale à CHF 18'060'126.51
- L'impact de divers éléments extraordinaires sur le résultat actuel (réévaluation des PA/PF, impôts à la source, impôts irréguliers) a été commenté.

Le passage de MCH1 à MCH2 complique toutefois la lecture des comptes 2021 :

- Aucune comparaison possible entre les comptes 2020 et 2021 – hormis par dicastère.
- Réévaluation nécessaire pour les PF (patrimoine financier) et PA (patrimoine administratif), donc modification notoire des valeurs du patrimoine.
- Réaffectations dues aux nouvelles règles de présentation (passage d'un compte à l'autre, dissolution de réserves, etc.)

Commentaires et préavis :

Selon le rapport de l'organe de révision :

- Les comptes sont tenus conformément à la législation.
- Les réévaluations des patrimoines administratif et financier ont été faites dans les règles.
- Le système de contrôle interne a été mis en place par le Conseil communal

Le résultat positif de CHF 752'780.12 doit être relativisé et pondéré par des éléments extraordinaires :

- Impôts irréguliers / impôts à la source.

- Revenu extraordinaire dû à la réévaluation, dans le cadre de MCH2, de divers éléments dont les PF et PA – réserve à dissoudre sur 10 ans (apport positif de CHF 381'661.- pour 2021 et les 9 années à venir).

Il est à noter que les revenus d'impôts 2021 sont, comme chaque année, estimés prudemment et non effectifs - les déclarations d'impôts 2021 n'ayant pas toutes été validées par les autorités fiscales cantonales. Certains postes sont en diminution comme les revenus des personnes physiques alors que d'autres sont en nette augmentation (fortune des personnes physiques) par rapport au budget.

Centres d'autofinancement. Le compte 71 Approvisionnement en eau est équilibré grâce à un prélèvement sur la réserve spéciale (CHF 19'515.68 sur CHF 430'836.82). Il est à relever que le solde actuel de cette réserve est de CHF 15'688.18. Le compte 72 Eau usée est équilibré, les recettes étant légèrement supérieures aux dépenses (affectation finale de CHF 1'894.48 à la réserve spéciale). Le solde de cette réserve est actuellement de CHF 358'506.82. Quant au compte 73 Gestion des déchets, les recettes représentent 67.6 % des dépenses donc en dessous des exigences cantonales (70 %). Nous encourageons le Conseil communal à concrétiser l'harmonisation des taxes et coefficient d'impôt.

Malgré la pause fiscale, le résultat reste positif et supérieur au budget.

Comptes d'investissements : nous constatons que les montants prévus n'ont, et de loin, pas tous été investis. Leurs reports pourraient engendrer des charges supplémentaires (inflation, taux d'intérêt). L'annexe aux comptes (indicateurs) et le flux de trésorerie n'appellent pas de commentaire particulier de notre part mais leur évolution devra être suivie dans le futur par le Conseil communal (comme énoncé précédemment par M. Jean-Noël Gendre).

Les engagements de la commune selon le tableau des garanties s'élèvent au 31 décembre 2021 à CHF 5'683'792.60, en baisse de CHF 255'466.55 par rapport à l'année précédente.

En conclusion, la Commission financière recommande au Conseil général l'approbation des comptes 2021 tels que présentés dans les divers documents et d'en donner décharge au CC.

La Commission financière profite de cette occasion pour remercier le Conseil communal, plus particulièrement notre Responsable des finances, notre boursière communale, notre Syndic et notre Responsable administratif pour tout le travail accompli et l'excellente collaboration depuis le début de cette législature. Nous saluons plus spécialement le passage réussi à MCH2.

M. Laurent Chatagny remercie M. Pierre-André Rolle, Président de la Commission financière pour son rapport.

M. Jean-Jacques Fiboulet, du groupe AveN, souhaite intervenir : il a noté que les recettes des personnes physiques ont diminuées de près d'un million en 2021. Les explications sont dues au Covid ou avez-vous une autre explication ? car cette baisse reste importante.

M. Jean-Noël Gendre lui répond que son interprétation n'est pas totalement juste, nous ne possédons qu'un écart de 2 %. Il paraît difficile à dire si c'est dû ou non au Covid car nous n'avons pas encore reçu l'entier des déclarations pour l'année 2021. Nous trouvons dans les comptes 2021, une provision peut-être un peu trop prudente. De ce fait, nous allons plutôt égaliser la différence.

M. Jean-Noël Gendre adresse également ses sincères remerciements à Mme Marie-Noëlle Eggertswyler pour son excellent travail et pour le passage de MCH1 à MCH2.

M. Jean-Jacques Friboulet se dit satisfait par cette réponse.

M. Laurent Chatagny remercie Messieurs Jean-Noël Gendre et Jean-Jacques Friboulet.

Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de résultat 2021 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, les comptes de résultat 2021

Celles et ceux qui acceptent les comptes d'investissement 2021 lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, les comptes d'investissement 2021

12 RAPPORT DE GESTION 2021

M. Laurent Chatagny passe la parole à **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic** :

Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

2.5 Rapport de gestion - Art. 19 :

- Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé.
- Le rapport de gestion est présenté à l'Assemblée communale ou au Conseil général en même temps que les comptes.
- L'assemblée communale ou le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

Vous avez donc tous pu prendre connaissance de ce premier rapport de gestion qui est assez volumineux et qui représente un très gros travail. Pour l'établir, nous avons analysé ce qui se faisait dans les autres communes, pris des exemples et élaboré ce rapport à la « sauce neyruzienne ».

Nous avons prévu une table des matières regroupant les points essentiels suivants :

- Préambule
- Conseil général (informations générales, composition du CG et du Bureau, mutations, objets traités, propositions et questions formulées au Conseil communal)
- Conseil communal (informations diverses et répartition des dicastères)
- Commissions (missions, composition des commissions, mutations)
- Activités des dicastères du Conseil communal
- Comptes 2021 (résumé des comptes uniquement. Les comptes font l'objet d'un message spécifique)
- Conclusion et proposition de prendre acte du rapport

L'expérience de ce premier rapport nous amènera à améliorer ce document pour les années prochaines, notamment en synthétisant plus les éléments développés.

A noter finalement que ce rapport de gestion est établi en format PDF et qu'il n'est pas distribué en tout ménage à la population (il ne s'agit pas d'un journal de l'Ecureuil). Ce rapport de gestion est établi à l'attention du Conseil général. Il sera néanmoins disponible à toute la population sur le site internet de la Commune comme tous les autres messages du Conseil communal.

En conclusion, pour ce premier rapport de gestion de la commune de Neyruz, le Conseil communal a répondu aux attentes de la législation en vigueur et propose donc au Conseil général d'en prendre acte.

Au nom du Conseil communal, je vous en remercie.

M. Laurent Chatagny remercie M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic. Il rappelle aux parlementaires que le rapport de gestion n'est pas soumis au vote. Toutefois, l'assemblée peut poser des questions.

Aucun groupe ou parlementaire ne souhaite intervenir et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

13 NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION

Mme Catherine Züllig, membre de la Commission financière, nous fait part de son texte :

Objet soumis :

Selon la Loi sur les finances communales (LFCo Art. 57), l'organe de révision, compétent pour le contrôle externe de la comptabilité et des comptes, est désigné par le CG sur proposition de la CFin. Le mandat est de 1 à 3 ans, renouvelable une à plusieurs fois. Toutefois, la durée ne peut dépasser 6 ans consécutifs.

L'organe de révision, la société BfB SA, Bourquin frères et Béran SA à Fribourg, a été désigné lors de l'AC du 15 mai 2019. BfB a donc révisé les comptes 2019, 2020 et 2021. Le CG doit statuer sur un nouveau mandat ou un nouvel organe de révision.

Commentaires et préavis :

La CFin recommande la reconduction du mandat de BfB pour un nouveau cycle de 3 ans en accord avec LFCo Art. 57.

Les arguments en faveur de cette reconduction sont :

- BfB donne entière satisfaction, tant au Conseil communal qu'à la Commission financière, aussi bien du point de vue comptable qu'opérationnel étant donné la compétence de ses collaborateurs et sa connaissance des finances communales.
- BfB a assuré la transition de MCH1 à MCH2 qui est toujours en cours.
- La continuité du mandat augmente l'efficacité de cette collaboration.
- Cette reconduction nous semble être un gage de garantie supplémentaire pour la clôture de la transition vers MCH2.

M. Laurent Chatagny remercie Mme Catherine Züllig pour son rapport.

Aucun groupe ou parlementaire à titre individuel ne souhaite intervenir, et, comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

Celles et ceux qui acceptent la nomination de BfB SA, Bourquin frères et Béran SA à Fribourg en tant qu'organe de révision lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la nomination de l'organe de révision.

14 REGLEMENT D'ORGANISATION DU CONSEIL GENERAL - ADOPTION

M. Sébastien Bugnon nous fait part de son texte concernant le règlement d'organisation du Conseil général :

Objet soumis :

Le nouveau règlement du Conseil général doit être approuvé par le Conseil général. La Commission financière doit également prendre position sur les aspects l'impactant.

Aspects pour la Commission Financière :

Les attributions de la Commission financière sont identifiées dans l'article 33. L'annexe 1 du RCG fixe les indemnités dues aux membres du Conseil général.

Commentaires et préavis :

La Commission financière propose au Conseil Général de procéder à un amendement relatif à l'alinéa 3 de l'article 33 du Règlement afin de le rendre cohérent avec l'alinéa 4 en spécifiant (surligné en jaune, les changements proposés) :

Les rapports et les préavis élaborés par la Commission financière sont adressés, en principe par courriel, aux membres du Conseil général au plus tard trois jours avant la séance au cours de laquelle ils seront examinés.

Rappel de l'alinéa 4 Conformément à la LFCo, le rapport et les préavis de la Commission financière sont adressés au Conseil communal au moins trois jours avant la séance du Conseil général

A l'exception du point ci-dessus, la Commission financière préavise favorablement le nouveau règlement.

M. Laurent Chatagny remercie M. Sébastien Bugnon pour son rapport.

M. Laurent Chatagny passe la parole à **Mme Véronique Chavillaz**, Présidente de la Commission rédactionnelle :

En premier, je remercie la Commission financière pour son rapport ainsi que son préavis favorable. Je prends également note de sa demande d'amendement concernant l'article 33, al. 3., et dont je comprends bien le but. Je précise néanmoins que si l'article proposé dans le Règlement est validé tel quel, cela signifie que la Commission financière devra émettre deux documents soit un rapport et un deuxième document qui précise le préavis.

Sur requête du Service des communes, nous avons intégré l'écriture inclusive dans le règlement, et ce n'est pas une mince affaire ! Suite à la mise à disposition du règlement sur le site internet de la Commune, nous avons remarqué quelques erreurs, pour la plupart dues à l'écriture inclusive. Mme Gilliéron, que je remercie, a préparé des slides qui montrent ces modifications et dont je vous laisse prendre connaissance.

Un PowerPoint est alors projeté.

Toutefois, il reste encore bien quelques erreurs et je remercie M. Robin Pillonel qui m'a transmis ses remarques. Il s'agit là uniquement de modifications dues à l'écriture inclusive et qui ne changent pas le sens des articles. Ces modifications ne sont pas présentées ce soir ; nous allons les intégrer dans le document final avant envoi à l'autorité compétente. Afin d'être sûr que cette façon de faire soit légalement correcte, nous avons contacté Mme Jauquier, conseillère juridique au Service des communes qui a confirmé que l'on peut effectuer ces changements après l'adoption par le Conseil général, pour autant que cela concerne uniquement des corrections d'écriture inclusive et que cela soit clairement mentionné dans le procès-verbal, ce qui sera le cas pour les deux conditions.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre attention.

M. Laurent Chatagny présente ses remerciements à Mme Chavillaz pour son rapport.

Pour information, un amendement a déjà été déposé.

M. Philippe Dobler intervient, il se questionne quant à l'écriture inclusive. Un avis à l'encontre de l'écriture inclusive se poursuit en France et il voulait savoir ce qu'il en était en Suisse. Il s'agit, à son avis, de lourdeur dans l'écriture de texte. Quelle est la position officielle du canton de Fribourg ou des autres cantons Romands ?

Mme Véronique Chavillaz lui répond qu'elle reste d'accord avec lui pour l'écriture inclusive, mais qu'un guide de règlement concernant les textes législatifs existe et qu'il nous est imposé pour tous les textes de Loi.

M. Philippe Dobler est satisfait de la réponse apportée.

M. Sébastien Bugnon rajoute qu'un amendement a été demandé par la Commission financière : devons-nous donner deux rapports, un rapport et un préavis séparés ? Pour nous, la Commission financière, le rapport inclut le préavis, un document en cohérence avec l'alinéa 4.

M. Laurent Chatagny prend note de la remarque et il remercie tous et toutes les intervenant-e-s.

Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote, en vous rappelant que quelques menues modifications dues à l'orthographe et à l'écriture inclusive seront apportées avant de le transmettre à l'autorité compétente.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement sur le règlement d'organisation du Conseil général lèvent la carte verte, contre épreuve avec la modification de l'article 33 discutée juste avant la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 46 oui, 0 non et 2 abstentions, l'amendement sur le règlement d'organisation du Conseil général.

Celles et ceux qui acceptent le règlement d'organisation du Conseil général lèvent la carte verte, contre épreuve avec la modification de l'article 33 discutée juste avant la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, le règlement d'organisation du Conseil général, avec modification de l'article 33.

M. Laurent Chatagny soulève également tout le travail fournit par la Commission.

15 ASSOCIATION REGIONALE A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES OUEST SARINOISE (ARCOS) – ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

M. Laurent Chatagny passe la parole à **Mme Murielle Roos Bovey**, Conseillère communale :

Un message a été reçu avec ses annexes concernant l'adoption de la modification des statuts. Il est disponible en ligne sur le site internet de la commune.

Rappel du contexte

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1er janvier 2021, la mise en place du modèle comptable harmonisé MCH2, l'introduction de la Commission financière ainsi que l'ouverture du service d'IPSO ont rendu nécessaire une révision complète des statuts d'ARCOS.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre approbation de la révision totale des statuts d'ARCOS.

M. Laurent Chatagny remercie Mme Roos Bovey pour son rapport et il passe la parole à **M. Béat Galley**, membre de la Commission financière.

Objet soumis :

L'Assemblée des délégués de l'Association de communes ARCOS, dont Neyruz fait partie, a procédé à la révision complète de ses statuts. Certains points étant financiers, la Commission financière doit s'exprimer sur ces derniers.

Commentaires et préavis :

Parmi les divers changements, la création d'une Commission financière dont les membres seront indemnisés, ainsi que celle du nouveau service IPSO touchent le volet financier. Ainsi, les dépenses du nouveau service IPSO devront être couvertes par les recettes dudit service.

L'excédent de charge éventuel sera partagé au prorata de la population légale des communes.

La Commission financière recommande l'acceptation du nouveau règlement mais encourage le Conseil communal à user de son droit de regard sur les activités de l'association.

M. Laurent Chatagny remercie M. Béat Galley pour son rapport.

Comme la parole n'est plus demandée, cet objet est soumis au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'adoption de la modification des statuts (ARCOS) lèvent la carte verte, contre épreuve la carte rouge, abstention la carte jaune.

VOTE
Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix, la modification des statuts (ARCOS).

16 DIVERS

M. Laurent Chatagny prend la parole : avant de commencer les divers du Conseil général, dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général avait émis dans sa convocation le souhait que les chef-fe-s de groupes et les conseiller-ère-s généraux-ales désirant aborder un point dans les divers les communiquent au préalable auprès du Bureau du Conseil général. Il s'agissait-là que d'un souhait du Bureau pour faciliter l'organisation de cette séance du Conseil général. L'objectif n'est, bien entendu et en aucun cas, de limiter les droits d'intervention des parlementaires. Ainsi, même si elles n'ont pas été préalablement communiquées au Bureau du Conseil général, toute question ou interpellation est possible de la part d'un parlementaire. De plus, et pour rappel, les interventions doivent plus succinctes.

Le Conseil communal ou le Bureau du Conseil général répondra aux questions de suite ou lors de la prochaine séance.

S'il y a lieu de donner suite à une proposition, elle sera transmise au Conseil communal qui se déterminera à son sujet et la soumettra à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année.

Pour la suite des divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les questions et les éventuelles remarques.

Ainsi, dans un premier temps, est-ce qu'il y a des propositions ?

PROPOSITIONS :

1. Règlement sur les eaux (AveN) M. Jean-Jacques Friboulet :

L'eau est un bien rare et indispensable à la vie. Le Conseil communal a mis en chantier le règlement relatif à la distribution d'eau potable et le Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux.

En sus de l'équilibre prévisionnel des recettes et des dépenses, nous lui demandons d'y intégrer des mesures incitatives pour diminuer la consommation d'eau, dans une perspective de durabilité.

M. Laurent Chatagny le remercie pour sa proposition et prend acte du dépôt. Cette proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

M. Jean-Marc Sallin répond à M. Jean-Jacques Friboulet : nos projets de règlement basés sur les modèles cantonaux ne comportent pas à proprement parler de mesures incitatives en tant que telles, visant à diminuer la consommation d'eau. Par contre, implicitement et dans la perspective de causalité de la couverture des frais, des tarifs de l'eau de consommation, le prix de celle-ci va augmenter sensiblement induisant par là-même un effet incitatif.

M. Prix, en 2018, lors de la rédaction des règlements précédents, avait formulé une recommandation mitigée sur le mode de calcul proposé alors.

Dans le cadre du projet de règlement actuel, le principe d'un tarif progressif différencié du prix de l'eau a été évoqué en fonction de la consommation standard, cependant ce mode de faire est compliqué administrativement, et avec cette démarche et ses incertitudes, on perd la sécurité financière de la couverture des frais. D'autre part, et pour votre information, en Suisse la moyenne de consommation d'eau potable est d'environ 160 litres par jour, à Neyruz pour 2021 elle était de 105 litres par jour. S'agissant de la taxe de base annuelle eau potable, elle sera facturée en fonction du diamètre nominal du compteur et devrait conduire à une optimisation du choix et débit y relatif.

En outre, la commune peut édicter des prescriptions restreignant l'utilisation d'eau potable (interdiction ou interruption de l'eau d'arrosage, du remplissage des fosses, piscines et lavage de voitures).

Par ailleurs, des mesures de bon sens comme la récolte des eaux pluviales dans un puit pour les eaux d'arrosage devrait aller de soi, il n'est pas logique d'utiliser et de payer des taxes de consommation d'épuration sur cette eau.

Concernant les eaux pluviales et usées, des mesures visant à instaurer des bonus pour les propriétaires allant au-delà des prescriptions du PGEE en abaissant le coefficient de ruissellement en dessous des valeurs imposées par celui-ci, sont très compliquées à vérifier. L'idée du Conseil communal est plutôt d'abaisser ces coefficients de ruissellement dans le cadre du PGEE 2, et par la même, de diminuer les débits de pointe des eaux claires, ces réflexions pourraient être menées de concert avec la Commission de l'environnement.

La question du calendrier est également problématique, le Conseil communal a fait un premier examen des deux règlements hier soir, l'examen final est prévu lundi prochain afin de pouvoir transmettre nos projets de règlement pour examen préalable auprès des Services cantonaux et de M. Prix en vue de proposer ces nouveaux Règlements lors de la séance du 4 octobre prochain de façon à pouvoir les intégrer dans le calcul du budget 2023 avec l'adaptation du taux fiscal, même si celui-ci demeure flottant. Si cette proposition est maintenue, elle compromettrait ce calendrier serré.

Pour terminer, l'application d'un règlement doit être simple, il doit également être facilement comparable.

M. Laurent Chatagny remercie M. Jean-Marc Sallin pour sa réponse.

M. Laurent Chatagny demande à **M. Jean-Jacques Friboulet** s'il maintient sa proposition. Sa réponse est affirmative et il maintient sa proposition. Il a étudié le règlement proposé par le Canton et celui-ci ne sera pas incitatif par rapport à ce sujet.

Mme Catherine Züllig intervient et demande à M. Jean-Jacques Friboulet : avez-vous des exemples de mesures d'incitations ?

M. Jean-Jacques Friboulet répond que ce n'est pas notre rôle, ceci découle de la responsabilité du Conseil communal. Au sein du groupe, nous pensons qu'il est nécessaire d'aborder ce sujet dans le contexte actuel.

M. Jean-Noel Gendre nous informe que ça paraît compliqué d'insérer ceci dans le règlement. A la limite, on pourrait l'ajouter dans les directives pour l'utilisation de l'eau et une incitation sur l'économie d'eau. Pour rappel, l'eau fait partie du domaine de l'alimentaire et de première nécessité. La solution serait de monter les prix mais elle reste incitative, et, nous serions renvoyés à établir une nouvelle version du règlement. Ceci n'est probablement pas la bonne solution.

M. Jean-Jacques Friboulet réplique qu'il serait nécessaire d'avoir un article d'incitation aux économies d'eau. Il maintient donc sa proposition.

M. Philippe Dobler formule une question : quel est le fonctionnement des questions posées par les Conseil général ? Devons-nous tout bloquer en cas de proposition d'un groupe, et, si un groupe ne souhaite pas que cette proposition soit suivie ? Le Conseil général peut-il voter pour cette proposition ?

M. Laurent Chatagny nous informe qu'une proposition doit être préalablement validée par le Bureau du Conseil général. Il n'existe pas de vote pour ceci et c'est le Bureau qui décide de sa recevabilité.

Mme Valérie Michel Dousse a téléphoné à M. Loup dernièrement, et, selon lui, nous devrions plutôt faire un vote sur les propositions.

M. Laurent Chatagny nous soumet que le débat est suspendu pour un certain moment. La séance est interrompue à 21H40 et reprise à 21H58.

M. Laurent Chatagny annonce que le Bureau doit examiner la proposition et sa recevabilité pour la prochaine séance.

M. Jean-Jacques Friboulet souhaite modifier les termes de sa proposition afin de ne pas retarder cette séance. Il est d'accord avec l'intégration de directives pour des mesures incitatives à la diminution d'eau. Il ne veut pas bloquer le débat. De plus, il regrette car il n'y aura pas de décision prise à ce jour, et, le règlement sera soumis sans cette directive lors de la prochaine séance.

M. Laurent Chatagny remercie tous les intervenant-e-s, l'auteur de cette proposition et prend acte du dépôt.

Il n'y a pas d'autre proposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons donc aux questions.

QUESTIONS :

1. Limitation à 30 km/h sur la route cantonale Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey (Indépendants) :

Introduction :

Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2021, les élus Indépendants **M. Martin Renevey** et **moi-même** avons adressé une proposition au Conseil communal visant à limiter la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale entre les giratoires de la Chaumière et celui de la sortie du village en direction de Cottens. Le Bureau a statué sur cette proposition et il en a conclu qu'il n'était pas de la compétence du Conseil général d'adresser une proposition au Conseil communal.

Le Bureau, par l'intermédiaire de son Président, nous a transmis sa conclusion et nous a proposé de transformer cet objet en question. Après concertation, nous avons décidé de poursuivre la démarche et d'adresser une question au Conseil communal.

Par la présente intervention, nous posons la question suivante au Conseil communal :

« Serait-il possible d'entreprendre les démarches auprès des Services compétents pour limiter la vitesse à 30 km/h sur la route cantonale, entre le giratoire de La Chaumière et celui de la sortie du village en direction de Cottens ? »

Les raisons qui nous incitent à soumettre cette question au Conseil communal sont les suivantes :

- La sécurité des enfants sur le chemin de l'école.
- Plusieurs secteurs du trottoir situé entre les 2 giratoires cités sont très étroits, longés qu'ils sont par des bâtiments, des barrières et d'autres ouvrages privés ou publics. La densité du trafic routier est très élevée aux heures où plusieurs dizaines d'écoliers cheminent sur le trottoir.
- La qualité de vie des bordiers de la route cantonale.

Je cite ici les paroles d'habitants résidants sur le secteur en question : « Le bruit généré par le trafic routier est devenu insupportable. En été, période où nous souhaiterions beaucoup vivre à l'extérieur, nous partons à la recherche d'un endroit tranquille pour nous ressourcer loin de ces nuisances infernales ».

De telles limitations existent déjà sur le territoire du Canton de Fribourg :

A Corminboeuf et à Attalens, des zones 30 sont en place pour la traversée de ces villages. À Vaulruz, la traversée du village est limitée à 30 km/h. Une limitation est moins contraignante qu'une zone 30, d'où la question d'une limitation. Ces exemples démontrent que de telles démarches ont abouties et sont en place. Ceci devrait encourager notre exécutif à entrer en matière sur la question qui lui est soumise.

La sécurité des écoliers et la qualité de vie des habitants de Neyruz nous tiennent à cœur. Une limitation de vitesse à 30 km/h améliore ces 2 éléments. Elle ne coûterait pas cher et elle pourrait être mise en place facilement une fois le feu vert des Services compétents obtenu.

M. Laurent Chatagny adresse ses remerciements à Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey. Lors d'une séance, le Bureau a dû se prononcer et il s'avère que ceci ne fait pas partie de la compétence du Conseil général mais de celle du Conseil communal.

M. Jean-Marc Sallin prend alors la parole et remercie Messieurs Jean-Pierre Häni et Martin Renevey du groupe des Indépendants pour leur question.

En préambule, le Conseil communal n'est pas compétent pour instaurer un régime de limitation à 30 km/h sur une route cantonale.

Par contre, faisant suite à la question qui nous occupe, comme aux plaintes récurrentes des riverains, le Conseil communal a adressé en date du 7 février 2022 une lettre circonstanciée à l'Ingénieur cantonal l'interrogeant sur les points suivants :

- Quels sont les résultats du tronçon test mis à 30 km/h la nuit en 2019 ?
- Est-ce envisageable d'abaisser la vitesse à 30 km/h en journée également ? voir de prolonger cette mesure entre les deux giratoires ?
- Que pouvons-nous répondre aux propriétaires lourdement impactés par les nuisances sonores de la route cantonale et concernés par les parois antibruit et l'assainissement de la route cantonale ?
- Quel calendrier peut confirmer le Canton face aux travaux à réaliser ?

Voici l'e-mail reçu à ce jour (à 17h09), à force de rappels, et dont je vous donne lecture :

Bonjour Monsieur Corpataux,

Je m'excuse pour les non-réponses, j'avais demandé de vous répondre car je n'avais pas le temps de faire, mais malheureusement cela n'a pas été fait.

Je vous mets ci-dessous une réponse, en espérant qu'elle à vos attentes.

Le régime des vitesses sur les routes publiques est réglé par l'ordonnance sur la signalisation routière fédérale (OSR), nous avons à faire avec la vitesse maximale 50 km/h signalées en localité (Limite générale). Pour les dérogations aux limitations générales de vitesse c'est l'art. 108 OSR qui s'applique :

Art. 108 Dérogations aux limitations générales de vitesse :

- *Pour éviter ou atténuer des dangers particuliers de la circulation routière, pour réduire les atteintes excessives à l'environnement ou pour améliorer la fluidité du trafic, l'autorité ou l'OFROU peuvent*

ordonner des dérogations aux limitations générales de vitesse (art. 4a OCR312) sur certains tronçons de route.

- *Les limitations générales de vitesse peuvent être abaissées lorsque :*
 - *un danger n'est perceptible que difficilement ou n'est pas perceptible à temps et ne peut pas être écarté autrement;*
 - *certains usagers de la route ont besoin d'une protection spéciale qui ne peut être obtenue d'une autre manière;*
 - *cela permet d'améliorer la fluidité du trafic sur des tronçons très fréquentés;*
 - *de ce fait, il est possible de réduire les atteintes excessives à l'environnement (bruit, polluants) au sens de la législation sur la protection de l'environnement. Il s'agira ce faisant de respecter le principe de la proportionnalité.*

On peut déroger à la limitation de vitesse générale de 50 km/h selon la lettre d) de l'art 108 OSR pour des atteintes excessives dû au bruit routier, mais on doit démontrer que le bénéfice induit par la réduction de la vitesse est suffisant pour respecter le principe de la proportionnalité. Les modèles de calculs mis à disposition par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) datent de 1986 et ne nous permettaient pas d'évaluer le bruit routier en dessous de la vitesse de 50 km/h. Le canton de Fribourg et d'autres cantons avec l'aide de l'OFEV et de l'OFROU ont mené des tests pour mettre en place des méthodes pour évaluer l'effet du bruit routier à des vitesses inférieures 50 km/h en présence également de revêtement phono absorbant. Les tests réalisés dans votre commune ont participé au développement de ces méthodes d'évaluations mais ils devaient être complétés avec d'autres notamment les derniers tests à Frasses. L'OFEV met à disposition un nouveau modèle appelé « Sonroad18 » qui a été validé entre autres avec les résultats de Frasses, ce modèle qui va remplacer l'actuel à partir du 1er janvier 2023, nous permet d'évaluer l'effet de l'abaissement de vitesse de 50 à 30 km/h en présence de revêtement phono absorbant.

Dès lors, nous devons revoir nos projets d'assainissements au bruit des routes cantonales. Pour l'heure, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la mesure de réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h pour votre commune, nous allons lancer une étude pour déterminer sur quel tronçon du village l'abaissement de la vitesse de jour et/ou de nuit répond au principe de la proportionnalité.

Nous espérons pouvoir vous répondre sur cette question cet automne.

Réponse de M. Pedro Lopez , Ingénieur cantonal adjoint.

Le Conseil communal est satisfait de cette réponse et dans l'intervalle de la prise de position définitive du SPC quant à la limitation à 30 km/h, il croit beaucoup au projet de requalification de la route cantonale qui protégera les usagers les plus vulnérables avec la mise en place de pistes mixtes et cyclables, et la réduction de largeur de la voie de circulation aura un effet indéniable sur la vitesse moyenne.

Le projet de la séquence 3 (giratoire de la Daille - Route de la Charrière) sera mis à l'enquête au début de l'été et les travaux devraient débuter l'année prochaine, parallèlement, l'appel d'offres pour le choix de l'ingénieur de la séquence 4 se fera cet été, avec sa planification à la suite.

Concernant la séquence centre (pont CFF et alentours de l'Aigle Noir), une étude préliminaire avait été faite à l'initiative de la commune de Neyruz, celle-ci visant à donner un caractère de place village en couvrant la voie CFF vers le Sud. Elle a été présentée aux CFF et au SPC l'année passée, et est en cours d'examen par ces instances.

Enfin, pour la séquence 4A, le giratoire de la Chaumière va faire l'objet d'adaptations, permettant une plus grande déflexion et ainsi d'éviter que les poids franchissent l'anneau central avec les impacts sonores que cela entraîne, ces travaux vont débuter au mois de juin prochain.

M. Laurent Chatagny remercie M. Jean-Marc Sallin.

M. Jean-Pierre Häni se dit satisfait par la réponse donnée.

2. Installation d'un compacteur en bas du village (GSO) M. François Rossier :

Objet soumis :

Le Conseil communal va-t-il ou peut-il étudier la possibilité d'installer un compacteur au bas du village ? L'installation d'un nouveau compacteur semble pertinente puisqu'elle permettrait de diminuer bien des trajets à l'intérieur de notre commune. Les habitants du Marchet n'auraient pas à utiliser systématiquement leur véhicule pour aller au centre du village afin d'y amener leur poubelle. Les résidents d'autres quartiers pourraient également en profiter, en déposant leurs déchets lorsqu'ils se rendent dans les centres commerciaux de Matran ou qu'ils voyagent en direction Fribourg par exemple.

Par ailleurs, en tant que Président fraîchement élu du Conseil général pour la période 2022-2023, est-il possible de recevoir ou d'avoir connaissance des e-mails adressés au Bureau du Conseil général ? Y a-t-il une systématique qui a été mise en place ? Je dois bientôt m'entretenir avec M. Laurent Chatagny, le désormais ex-Président, mais je ne souhaite pas prendre du retard, ou pire manquer une information importante.

M. Laurent Chatagny remercie M. François Rossier pour sa question.

Le Conseil communal prend la parole pour une réponse. Il s'agit de **M. Fabien Mettraux**, qui nous annonce qu'une étude pour de nouveaux emplacements de compacteurs ont lieu. En bas du village, la commune ne dispose pas de terrain de propriété pour un éventuel emplacement. Deux futurs endroits pour les compacteurs ont été prés sélectionnés. Ceci est en cours et en discussion avec le propriétaire.

M. François Rossier est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.

3. Sécurité informatique (ecAS) M. Philippe Dobler :

Le groupe ecAS souhaite, par l'entremise du Bureau du Conseil général, obtenir du Conseil communal les informations suivantes concernant la sécurité informatique dans la commune de Neyruz.

Depuis février 2022, l'est de l'Europe vit une situation de guerre dramatique. La Suisse a adopté les sanctions économiques prises par l'Union européenne à l'endroit de la Russie.

Le Conseil fédéral a informé la population que des mesures de rétorsion étaient à prévoir de la part de la Russie. Il a particulièrement mis en garde les organismes publics et les entreprises privées contre le risque de cybercriminalité. Récemment, l'Université de Neuchâtel, plusieurs communes de Suisse (Rolle, Montreux, Mellingen etc.) et des entreprises privées ont été victimes de cyberattaques.

Dans ce contexte tendu, le groupe ecAS souhaite obtenir de la part du Conseil communal des réponses aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sauvegarde des données numériques de la commune et des informations privées relatives aux citoyen-ne-s de Neyruz ?
- Est-ce que tous les centres de données numériques qui hébergent les serveurs de la commune se trouvent en Suisse ?
- Le(s) prestataire(s) de services informatiques choisi(s) par la commune est-il/sont-ils titulaire(s) des certifications concernant la sécurité des données (p. ex. certification ISO 27001) ?
- Les accès aux données informatiques de la commune par le personnel communal répondent-ils aux normes de sécurité les plus modernes ?
- Les utilisateurs de la commune ont-ils reçu une formation concernant les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique ?
- Un audit de sécurité informatique a-t-il déjà été réalisé à Neyruz ? Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal envisage-t-il d'en faire réaliser un ?

Le groupe ecAS souhaite que le Conseil communal puisse apporter des premiers éléments de réponse à ces questions.

M. Laurent Chatagny remercie M. Philippe Dobler pour sa question, et il passe la parole à **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic** :

Depuis son entrée en fonction le 24 avril 2021, le Conseil communal s'est rapidement penché sur cette problématique de sécurité des données informatiques et sur la protection des données des citoyen-ne-s.

Depuis le début de la législature, le Conseil communal a mis en œuvre un travail de rationalisation des outils informatiques utilisés par la Commune et a réduit le nombre de partenaires et d'intervenant-e-s informatiques pour des raisons d'efficacité, de doublon et de coûts. Ce travail n'est pas encore totalement terminé étant donné les relations contractuelles qui existent avec les mandataires historiques et qui lient encore la Commune. Ceci s'effectue donc dans le strict respect des contrats en cours.

En outre, depuis la passation des dicastères en avril 2021, le Conseil communal tente également de rapatrier à la Commune la multitude de fichiers stockés sur un cloud privé. Suite aux dernières discussions et négociations menées avec l'ancien Syndic qui est le propriétaire du cloud privé, ceci est en bonne voie et nous espérons enfin pouvoir rapatrier au plus vite ces données sur un support communal sécurisé.

Enfin, sachez également que nous avons souscrit à une assurance « cybercriminalité » pour se prémunir contre d'éventuelles attaques criminelles et pour nous soutenir dans nos actions à mener dans l'hypothèse où de telles situations venaient à se produire. Ceci ne nous garantit évidemment pas une résolution de tous les problèmes, mais cet accompagnement nous facilitera la tâche en cas d'éventuelles attaques. Cela dit, malgré toutes nos mesures anticipées et prises à ce jour, nous ne pouvons malheureusement pas exclure à 100 % une attaque d'organisations criminelles ou de personnes malintentionnées.

Nous pouvons néanmoins vous assurer que la problématique de l'informatique communale nous occupe fortement et qu'elle reste un sujet d'actualité, notamment pour le Conseil communal le Responsable et le Responsable administratif.

A ce jour, la Commune de Neyruz possède encore trois mandataires informatiques, soit les entreprises suivantes :

- Le Groupe T2i : fournisseur de notre ERP communal ainsi que notre hébergeur
- Omne Computer : fournisseur de notre réseau informatique
- Baechler Informatique : fournisseur de notre matériel informatique, d'un cloud communal et de licences O365

A noter encore que la téléphonie est assurée par l'entreprise Telecom Service qui gère également notre centrale téléphonique.

En réponse aux questions posées, et sans compromettre la confidentialité indispensable pour ne pas divulguer d'informations à l'extérieur sur ce domaine sensible et qui faciliteraient la tâche aux criminels, nous pouvons répondre de la manière suivante :

Le Conseil communal a-t-il pris toutes les mesures nécessaires pour la protection et la sauvegarde des données numériques de la commune et des informations privés relatives aux citoyens de Neyruz ?

Nos données, y compris celles sur les citoyens-nes, sont hébergées auprès du Groupe T2i. Le Groupe T2i a mis en place de nombreuses solutions techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité de son centre de données où sont hébergées les données de la Commune de Neyruz.

Le stockage et la gestion des données du domaine du cloud communal sont opérés par Microsoft, hébergés en Suisse, et soumis aux dispositions légales en vigueur. Une solution de sauvegarde de l'ensemble de l'environnement a été mise en place pro activement par Baechler Informatique depuis le mois de novembre 2021. Opérée par l'éditeur Acronis, hébergée dans un Datacenter en Suisse, cette solution de sauvegarde est également soumise aux dispositions légales en vigueur en Suisse.

Est-ce que tous les centres de données numériques qui hébergent les serveurs de la commune se trouvent en Suisse ? Pour l'ensemble de nos fournisseurs concernés, les données se trouvent en Suisse et sont gérées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le-s prestataire-s de services informatiques choisi-s par la commune est-il-sont-ils titulaire-s des certifications concernant la sécurité des données (par ex. certification ISO 27001) ?

Le Groupe T2i est attesté conforme avec ISAE 3402 Type II, depuis 2019, sur le périmètre des activités d'hébergement de données et il s'engage à renouveler la conformité chaque année. ISAE 3402 est un standard permettant aux prestataires de service de prouver à leurs clients le bon fonctionnement de leurs processus et de leur contrôle interne.

Baechler Informatique agit comme prestataire de service administré "Managed Service Provider" des solutions informatiques Microsoft et Acronis. Leurs compétences de partenaires sont évaluées et certifiées annuellement. Microsoft et Acronis certifient et alignent leurs solutions sur les standards de l'industrie et sur le droit Suisse.

Omne Computer est certifié ISO 27001.

Les accès aux données informatiques de la commune par le personnel communal répondent-ils aux normes de sécurité les plus modernes ? Les utilisateurs de la commune ont-ils reçu une formation concernant les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique ?

Accès aux données hébergées chez T2i : les collaborateurs-trices de la commune accèdent aux données par un canal sécurisé. Le Groupe T2i travaille à renforcer la sécurité en mettant en œuvre l'authentification multi-facteurs (MFA) sur les solutions logicielles utilisées par ses clients. De plus, en cas de travail hors du réseau communal, un triple facteur d'authentification a été instauré.

Le réseau communal a été entièrement modernisé et remis à jour. L'ensemble des firewalls, routeurs et swicht ont été changés, adaptés et mis à jour fin 2021.

L'ensemble des collaborateurs-trices a suivi la formation donnée par l'ACF (Association des Communes Fribourgeoises) en matière de sécurité informatique. De plus, compte tenu de ses anciennes activités auprès de ses employeurs précédents, dont T2i, notre Responsable administratif est sensibilisé à cette problématique et rappelle à ses subordonnés les normes sécuritaires à respecter.

Un audit de sécurité informatique a-t-il déjà été réalisé à Neyruz ? Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal envisage-t-il d'en faire réaliser un ?

Le Conseil communal a prévu en 2022 l'obtention du label « Cyber Safe ». L'association Suisse pour le Label de cyber-sécurité a développé le Label « Cyber-safe.ch » pour permettre aux PME, aux Communes et autres administrations d'atteindre un niveau de sécurité informatique défini comme acceptable par un ensemble de partenaires publics et privés. En reposant sur une méthode d'évaluation originale alliant outil en ligne, questionnaires, tests d'hameçonnage et interventions humaines, le label offre un outil d'aide à la décision et de connaissance fine des cyber-risques en matière d'infrastructure, d'organisation et de compétences humaines. Il permet ainsi aux organisations candidates d'implémenter les mesures préventives pour sécuriser leurs données et conserver ainsi son niveau opérationnel d'activités. Les outils de diagnostic de « Cyber-safe.ch », comme les tests de phishing, le scan sur site du réseau informatique et la revue des exigences en matière de cyber-sécurité sont conçus avec une approche pragmatique qui pondère un niveau de risque avec l'inventaire complet de l'estimation de valeur de données.

Ce label est également recommandé par l'ACF (Association des Communes Fribourgeoises).

M. Philippe Dobler est satisfait de la réponse apportée par le Conseil communal.

M. Olivier Pillonel s'interroge sur le fait que l'ancien Syndic gère encore un cloud privé de la commune, il trouve cela surprenant.

Nous en prenons note, et, **M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic** lui répond qu'il ne souhaite pas polémiquer là-dessus. La passation des dossiers a déjà été effectuée avec les anciennes autorités et ceci est sur la bonne voie. L'ancien Syndic s'est engagé à nous fournir les documents et fichiers sur un support informatique. Ceci prend plus de temps que prévu mais nous avons bon espoir de régler cela dans les plus brefs délais.

4. Statistiques – Ecole (ecAS) M. Philippe Dobler :

Le groupe ecAS souhaite, par l'entremise du Bureau du Conseil général, obtenir du Conseil communal les informations suivantes concernant les crédits votés par le Conseil général pour l'installation de 2 nouveaux « containers » en vue de la rentrée scolaire 2022.

Dans son message concernant la demande de crédit, le Conseil communal a indiqué que l'installation de ces 2 « containers » était urgente et indispensable pour répondre aux besoins de salles de classe de l'école Terre-Lune. Or, selon des données obtenues, une quinzaine d'enfants ont quitté l'école depuis le début de la présente année scolaire. Par ailleurs, le nombre d'élèves quittant l'école au début de l'été (48 élèves de 8H) devrait être plus élevé que le nombre d'élèves entrant à l'école à la rentrée 2022 (40 élèves de 1H). Il apparaît donc, comme prévisible, d'avoir une nette diminution des effectifs pour la rentrée scolaire 2022, en comparaison avec la rentrée 2021. Cela ne nécessite pas la mise en place de deux containers.

Au vu de ce qui précède, le groupe ecAS souhaite obtenir de la part du Conseil communal des réponses aux questions suivantes :

- Le Conseil communal peut-il confirmer l'exactitude des données indiquées ci-dessus ?
- Si les chiffres indiqués sont exacts (ou proches de la réalité), comment le CC explique-t-il une telle différence entre ses projections de l'automne dernier et les données réelles sur les effectifs scolaires ?
- Quelles décisions le Conseil communal a-t-il prises en matière d'infrastructures scolaires pour la rentrée 2022 ?
- Les 2 « containers » vont-ils être installés comme projetés ?
- S'agissant du plan plus global d'agrandissement de l'école, le Conseil communal entend-il redimensionner le projet au vu des nouvelles données disponibles sur les effectifs ?

M. Laurent Chatagny remercie M. Philippe Dobler pour sa question.

M. Laurent Chatagny passe la parole au Conseil communal, **M. Jean-Daniel Roth**, pour une réponse :

La rentrée 2021-2022 du 26 août 2021 s'est faite avec un effectif d'enfants d'école primaire qui aurait permis l'ouverture d'une classe supplémentaire (235 élèves / la limite étant à 234), et à 4 élèves près, l'ouverture d'une classe enfantine (85 élèves / la limite étant à 89). Dès lors, à la rentrée 2021, il manquait une classe et la moyenne d'élèves par classe primaire était de 21.4 élèves, la moyenne cantonale étant de 19.

La prévision des effectifs de septembre 2021 annonçait pour la rentrée 2022-2023 un nombre de 235 élèves primaire et 85 élèves d'enfantine, ceci malgré le départ annoncé de 48 élèves de 8H. A noter que les prévisions des effectifs scolaires sont réévaluées chaque mois, sur la base des élèves inscrits à l'école et sur celle du contrôle des habitants pour les élèves à venir.

Afin d'être plus précis dans ses prévisions, le Conseil communal a fait appel durant l'automne 2021 au Service de la statistique de l'Etat de Fribourg qui, par le biais d'un outil qui avait déjà fait ses preuves dans d'autres cercles scolaires, a confirmé une tendance à la hausse des effectifs scolaires pour les prochaines années. Cette dernière est étroitement liée au nombre de nouvelles constructions prévues ou actuellement disponibles.

Au vu de ce qui précède et tenant compte des divers délais (commande des pavillons, mise à l'enquête, etc), le Conseil communal a effectivement jugé urgent l'installation de 2 nouveaux pavillons afin de répondre aux besoins prévus pour la rentrée 2022-2023.

A fin-décembre 2021, les prévisions font remarquer une baisse des effectifs pour la rentrée 2022-2023 surtout au niveau primaire (231) qui était le plus concerné par l'ouverture d'une nouvelle classe. Cette baisse est liée à des déménagements annoncés et donc désinscrits pour la rentrée prochaine.

Afin d'obtenir des informations permettant des prévisions plus précises, la Direction de l'école a fait parvenir au début janvier 2022 un questionnaire aux parents d'enfants scolarisés : ce questionnaire a pour but d'anticiper les éventuels déménagements mais aussi les nouvelles arrivées. Les données obtenues au 31 mars 2022 montrent un écart de 4 enfants pour les effectifs primaires (229 au lieu de 233) et de 5 pour les effectifs enfantines (75 au lieu 80).

En résumé :

Les effectifs prévus en septembre 2021 étaient de 320 élèves (235 primaire et 85 enfantine), soit une ouverture de classe primaire et à 4 élèves d'une ouverture enfantine.

En mars 2022 : Les éléments chiffrés prévoient 313 élèves (233 primaire et 80 enfantine), soit une différence de 6 enfants par rapport aux prévisions de septembre.

Si, en plus des chiffres officiels, on tient compte du résultat du questionnaire qui indique les mouvements de population à venir (mais encore non annoncés et donc pas enregistrés), on arrive aux chiffres suivants : 304 élèves (229 primaire et 75 enfantine), soit une différence de 16 enfants par rapport aux prévisions de septembre.

Pour rappel :

L'ouverture d'une nouvelle classe primaire se fait à partir de 234 élèves au primaire et 89 en enfantine. Les annonces d'effectifs scolaires à la DFAC se font le 15 mai via le programme Primeo qui est un logiciel cantonal permettant de gérer les données administratives des élèves et des classes des établissements du primaire.

Les données communiquées à la DFAC pour le cercle scolaire de Neyruz sont :

- 222 élèves de classes primaires, soit à 13 de l'ouverture d'une nouvelle classe.
- 74 élèves de classes enfantines, soit à 14 de l'ouverture d'une nouvelle classe.
- Soit un total de 296 élèves.

Malgré ces nouvelles, l'arrivée de ces pavillons a été maintenue. L'ouverture de nouvelles classes sera incontournable d'ici la fin des travaux d'agrandissement de l'école actuelle. Dans l'immédiat et pour les prochains mois, ces espaces pourront être, en attendant, exploités à d'autres fins (par exemple sous forme d'espace supplémentaire pour les classes à hauts effectifs, catéchisme, salle de réunion, enseignement spécialisé, accueil extrascolaire). Il est bien clair que le mobilier va être adapté en conséquence. De plus, avec l'arrivée d'un prochain chantier sur le site du périmètre scolaire, des déménagements de classe venant des bâtiments principaux vers l'extérieur seront indispensables. Ces derniers événements permettent au Conseil communal de prendre conscience de la difficulté que représente la variabilité des chiffres dans le domaine des effectifs scolaires. Le Conseil communal analysera l'opportunité de réaliser une étude démographique en vue de préciser les effectifs. Il sera important que les nouveaux espaces projetés répondent aux besoins du moment, mais qu'ils puissent

également aisément évoluer pour assurer les besoins du futur en fonction du développement de la commune.

M. Philippe Dobler se dit satisfait par cette réponse.

5. Service Mobility (Aven & GSO) Messieurs Lionel Gendre et Roger Stroude :

Cette question est le fruit d'une discussion entre Roger Stroude du groupe GSO et de Lionel Gendre du groupe AveN. Une première approche a apparemment déjà été faite il y a quelques années pour implanter le service Mobility à Neyruz. Il semblerait que celui-ci ait été abandonné car à l'époque il n'y avait pas assez de demande. Depuis, le village s'est considérablement agrandi et la situation énergétique et politique a évolué. Nous pensons que certaines familles, certains couples ou encore certaines personnes retraitées pourraient se passer de leur deuxième, voire peut être même, de leur première voiture. En effet, selon les statistiques, 1 véhicule Mobility remplace 11 véhicules privés !

Pour les communes, il y a un abonnement Mobility-Flex. En bref, la première année, la Commune doit déposer une somme de CHF 12'000.- et ainsi bénéficier du 75 % du chiffre d'affaire qui lui serait crédité. Donc si l'utilisation est comme attendue, la totalité voire une grande partie des fonds investis serait récupérée rapidement. De plus, il existe la possibilité d'avoir des abonnements pour les employés de la commune et dans ce cas, l'entier du bénéfice réalisé serait reversé à la Commune.

Les modèles de voitures à disposition sont aussi bien électriques, hybrides ou alors dites « normales ». Un tel service serait parfaitement compatible avec notre label de cité de l'énergie.

Mobility propose des conseils aux communes lors d'un entretien personnalisé. Pas moins d'une centaine de communes, dont certaines pas plus grande que Neyruz, utilisent déjà ce service. Les liens et les références sont disponibles sur leur site Internet www.mobility.ch

En conclusion, et suite à la forte démographie de notre village, nous aimerions savoir si la Commune envisage la possibilité de proposer ce service à nos citoyen-ne-s.

M. Laurent Chatagny adresse ses remerciements à Messieurs Lionel Gendre et Roger Stroude pour leur question, et il passe la parole à **Mme Maryline Dafflon** :

Je vous remercie pour votre question, de votre constat et de vos préoccupations à ce sujet. Effectivement le Conseil Communal et la Commission 3E (Energie, Environnement et Economie) s'est fait la même réflexion et a déjà entamé le travail.

Dans le cadre des séances du Conseil Communal, j'ai été prié par le Conseil communal de prendre contact avec Mobility pour obtenir des informations au sujet d'une éventuelle mise en œuvre dans notre village. Ce qui a été fait.

Dans la commission 3E, nous avons formé un petit groupe de travail à ce sujet qui se réunit la semaine prochaine. Seront présents, certains membres de la Commission 3E, ainsi que d'autres membres du Conseil communal concernés + notre Syndic. Pour l'occasion, nous avons aussi invité la Secrétaire Générale de l'Association Transport et Environnement (ATE), Mme Prisca Vythelingum, afin qu'elle nous présente quelques bonnes pratiques dans d'autres communes.

Nous objectif est d'évaluer les diverses possibilités dans le cadre d'un projet nommé « Mobilité durable » afin d'inciter les Neyruziennes et Neyruziens à renoncer à la voiture dite « thermique » pour d'autres mode de transport plus durable : encouragement à prendre le train, le vélo (électrique ou pas, sensibilisation à la voiture électrique, Mobitliy ou car sharing). L'option Mobility sera donc évaluée et fait partie de ses diverses options. Je tiens à préciser que nous évaluerons également d'autres options, ce qui est fait notamment à Matran, comme la location d'un véhicule en collaboration avec un garage local.

Ce projet sera proposé au Conseil communal dès que possible et donc au Conseil général durant la séance du « budget ».

Messieurs Lionel Gendre et Roger Stroude donnent entière satisfaction à la réponse de Mme Maryline Dafflon.

6. Déchetterie à domicile (GSO) Mme Setti Genoud :

Serait-il possible de mettre en place un ramassage / déchetterie à domicile pour les personnes âgées, qui n'ont peut-être plus de voiture, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

Ceci devrait rester un service public qui aurait lieu 2 fois par mois (planning agendé annuellement) et uniquement sur appel. Il pourrait être géré soit par l'Administration communale, soit par une personne externe et le ramassage, à proprement dit, se ferait par un employé de l'édilité.

Ce service pourrait éventuellement être testé durant une année afin de voir s'il répond vraiment à une attente et à un besoin des citoyen-ne-s neyruzien-e-s.

M. Laurent Chatagny remercie Mme Setti Genoud pour sa question, et il passe la parole à **M. Fabien Mettraux**, Conseiller communal : le Conseil communal répond favorablement à l'étude de ce concept et à sa réalisation.

Mme Setti Genoud se dit satisfaite par cette réponse.

7. Neyruz, limitation à 30 km/h aux routes communales (GSO) M. Christian Rossier :

Notre village s'est beaucoup agrandi durant ces dernières années. Pour tous les habitants qui se déplacent à pied dans notre village, qui promènent leurs petits enfants ou qui accompagnent leurs enfants à l'école, qui sont âgés ou qui ont des problèmes de mobilité, je demande que la vitesse sur nos routes et chemins communaux soit limitée à 30 km/h.

Nos voisins de Matran ont déjà entrepris une démarche dans ce sens et notre capitale cantonale aussi. Neyruz est une grande commune de la Sarine, montrons, nous aussi, cet exemple. Allons dans le sens de la mobilité douce et de la sauvegarde de notre environnement, que nous puissions nous promener dans notre village en toute sérénité et sécurité.

Le 30 novembre 2005, l'Assemblée communale avait voté un crédit de CHF 150'000.- pour un concept de modération du trafic sur le réseau communal. Trois quartiers du village ont profité d'une réduction de vitesse à 30 km/h. Il est temps aujourd'hui de terminer ce travail.

M. Laurent Chatagny remercie M. Christian Rossier pour sa question et il passe la parole à **M. Fabien Mettraux**, Conseiller communal : le Conseil communal est favorable à cette idée et une étude d'intégration au budget 2023 sera établie.

M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic. demande si ce sujet est sous forme de question ou proposition ? Car nous l'avons reçu sous forme de question. Il s'agit d'une demande qui sera examinée dans le cadre du prochain budget 2023. **M. Laurent Chatagny** confirme ceci mais nous indique qu'il est possible de la transformer en question.

M. Christian Rossier nous explique qu'il s'agit d'une histoire compliquée. C'était un postulat au départ, et, il ne savait pas qu'il y avait des propositions.

Donc, nous l'intégrons sous forme de proposition ou de question ? demande **M. Laurent Chatagny**.

Le règlement du Conseil général n'étant pas encore appliqué, nous devons prévoir des propositions, des questions, des remarques et les chef-fe-s de groupes en sont informés dans ce sens. C'est la Loi sur les communes qui s'applique.

Finalement, **M. Christian Rossier** nous indique qu'il la met sous forme de question et nous en prenons note.

8. CAD - Chauffage à distance (GSO) M Christian Rossier :

Le chauffage à distance de la société Neyergie nous a été vendu comme une énergie renouvelable, écologique et respectueuse de l'environnement. La première phrase du point 2 des statuts dit ceci : La société a pour but de favoriser le développement de l'énergie renouvelable dans et hors du territoire communal par la promotion, la planification, la construction, l'exploitation, la maintenance d'infrastructures de production et de distribution d'énergie. C'est en 2015 que la société a été créée (*inscrite au registre du commerce le 15 juillet 2015*), et aujourd'hui encore, 7 ans plus tard, nous avons une centrale de chauffe à bois obsolète et une centrale mobile à mazout, installée derrière l'école sur laquelle est bien affiché : La nature source d'énergie. Je ne vous cache pas que chaque fois que je passe là-bas, cela me fait mal au ventre. Notre ancien Syndic et Directeur actuel de Neyergie, nous avait promis et vendu un chauffage écologique. Malgré le coût très élevé de cette énergie, beaucoup se sont raccordés par respect pour notre environnement. Beaucoup se sentent trompés. Doit-on encore attendre un nombre d'années indéfinissable pour que le projet européen RES DHC (Sources d'énergies renouvelables pour le chauffage et le refroidissement urbain) nous donne peut-être une meilleure solution que de construire une nouvelle centrale à bois ? Je demande fermement au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que la nouvelle centrale de chauffe se construise le plus rapidement possible et que Neyruz soit effectivement une cité de l'énergie renouvelable.

L'Administration de Neyergie reste très floue. Malgré ma lecture des statuts, il me semble que tout est très fermé. Dans le chapitre 3 « Organes », j'ai beaucoup de peine à comprendre comment sont élus et qui sont les membres de l'Assemblée générale. Car si j'ai bien compris, seuls les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale. Et si j'ai encore bien compris, seule la commune de Neyruz est actionnaire !

Cela ressemble à une oligarchie et je crains bien que les membres du Conseil d'administration pourraient rester collés à leur poste encore bien des années. Je crois qu'il est temps de remplacer complètement le Conseil d'administration de Neyergie afin de favoriser une société transparente et vraiment écologique.

M. Laurent Chatagny remercie M. Christian Rossier pour sa question, et il passe la parole à **Mme Maryline Dafflon**, Conseillère communale, pour sa réponse :

Je vous remercie de cette question et de ce constat.

Effectivement, cette situation liée à la consommation de mazout nous gêne également profondément. La centrale actuelle est non seulement vieille, mais en plus sous-dimensionnée.

C'est pourquoi, une nouvelle centrale de chauffe a été votée par l'Assemblée communale le 23 septembre 2020 et pour un montant de CHF 1.6 mio. A cause du changement de Conseil communal, ainsi que maintenant du nouveau projet d'agrandissement de l'école, la construction de cette nouvelle centrale a pris du retard. Mais comme l'avez positivement voté lors du Conseil général de septembre 2021, cette nouvelle centrale de chauffe fait partie intégrante du nouveau programme d'agrandissement de l'école. Avec la nouvelle centrale de chauffe, l'objectif est que la consommation de mazout ne représente seulement 3 ou 4 %, donc uniquement en appoint et pour les grands froids.

Pour ce qui est de l'immédiat, Neyergie a prévu de renforcer son installation actuelle avec une pompe à chaleur (PAC) de 250 kilo watt, et, cela dès la fin de l'année. Cette PAC réduira la consommation actuelle de mazout de 50 %.

Je précise aussi, qu'avec les nombreux panneaux solaires de Neyergie, nous avons beaucoup d'électricité renouvelable (plus de 300'00 kWh), qui sera très utile pour la nouvelle PAC. Mise à part l'impact négatif du mazout sur l'environnement, il y a aussi l'impact économique. Car le prix du mazout est drastiquement en train d'augmenter : environ de 60 % du prix.

Nous faisons effectivement tout notre possible pour que cette nouvelle centrale de chauffe soit construite au plus, ainsi que pour exploiter au mieux la centrale actuelle. Cela était pour la première partie de la question.

Quant à l'administration de Neyergie, effectivement, seule la commune est actionnaire de cette société anonyme. C'est-à-dire que la Commune est unique propriétaire de cette société. En étant unique propriétaire, elle représente l'ensemble des membres lors l'AG. A partir du moment où la commune finance à 100 % cette société, il est normal que ce soit le seul organe de décision à l'Assemblée Générale. Cela dit, je rappelle que le Conseil communal est élu par tous les citoyen-ne-s, ce qui est très différent d'une oligarchie. Il est important de préciser que le CA actuel de Neyergie reflète le Conseil communal de l'ancienne législature. Avec cette nouvelle législature, le conseil communal s'est fortement renouvelé. C'est pourquoi, dans ce nouveau contexte, au sein du Conseil communal, nous nous sommes justement fait des réflexions afin d'être représenté au mieux dans le Conseil d'administration. C'est un soucis que partage aussi le Conseil communal. La prochaine Assemblée général est fixée au début du mois de juillet 2022.

Je profite d'avoir la parole à ce sujet pour vous donner une autre information, au sujet de Forêt Sarine. Pour des raisons économiques, Neyergie se fournit depuis janvier 2021 chez Ecovalbois en Valais, donc depuis un peu plus d'une année. Ecovalbois avait gagné un appel d'offre. Néanmoins, afin de promouvoir

notre bois local, ainsi que les emplois qui en sont générés, et suit aux divers échanges avec la commune, Neyergie a décidé de se fournir à nouveau chez FS.

Rafraîchissement de l'Aigle Noir :

Effectivement, un rafraîchissement de l'Aigle Noir serait utile. Néanmoins, la question fondamentale est : qu'en sera l'Aigle Noir dans 10 ou 15 ans, afin de savoir quel type d'investissements valent la peine.

Selon les études fournies par notre délégué à l'énergie pour la commune de Neyruz, l'Aigle Noir est, de loin, le bâtiment qui consomme le plus d'énergie, car elle est alimentée en mazout. Viennent ensuite la maison communale et l'école primaire.

C'est pourquoi, il est envisagé de recorder ce bâtiment au CAD de Neyergie, pour cet automne.

Pour ce qui est d'une éventuelle modernisation. Une rénovation totale de l'Aigle noir serait idéale et des discussions à ce sujet ont déjà eu lieu au Conseil communal. Mais, pour l'instant, la priorité des investissements s'est dirigée sur le périmètre scolaire.

Il y a néanmoins le maintien régulier de l'Aigle Noir qui se fait. Par exemple, les fenêtres ont été changées 2016 (triple vitrage). Il y a aussi le contrôle de l'électricité qui est en cours, et tout ce qui est en lien avec la cuisine. L'installation sonore a d'ailleurs été actualisée cette année.

Quant au pont CFE, il est prévu qu'il soit remplacé par les CFF à l'horizon de cette décennie. Un réaménagement des extérieurs de l'Aigle Noir est également prévu dans le cadre des travaux de la route cantonale.

M. Christian Rossier n'est pas entièrement satisfait par cette réponse et il indique que nous ne voyons rien dans le fonctionnement de Neyergie. Il n'accepte pas ceci.

M. Laurent Chatagny nous rappelle que l'Assemblée générale est actionnaire et que la nomination du Conseil d'administration se fera lors de la prochaine séance du mois de juillet 2022.

M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic. souligne que la prochaine assemblée générale qui aura lieu en juillet prochain permettra d'analyser une nouvelle représentation des membres. De plus, le Conseil communal souhaite renforcer sa présence pour soutenir le Conseil d'administration.

Aussi, **M. Laurent Chatagny** nous signale qu'il s'agit bien d'une démocratie.

Mme Valérie Michel Dousse intervient : le groupe Adn souhaite exprimer son point de vue quant à la nouvelle centrale de chauffe et l'énergie. Neyergie a mis tout en œuvre pour le projet d'un chauffage à distance viable au niveau du rendement pour une nouvelle centrale. Aussi, Neyergie gère aussi le domaine de l'électricité, des panneaux scolaires et de plusieurs bâtiments. Ceux-ci sont desservis par Neyergie, reconnu par le programme Européen d'innovation. Les membres ne se trouvent pas collés à leurs postes et une réélection se tient à l'ensemble des compétences ciblées. Les actionnaires possèdent une vision précise de chaque décision du Conseil d'Administration. Il y a des bénéficiaires, des investissements etc. La société reste bien gérée, et, les membres de la Commission et elle-même ont pu constater que Neyergie a participé de manière prépondérante au label Cité de l'énergie. Ce qui est demandé aujourd'hui relève d'une manœuvre politique regrettable et un mépris total du travail effectué.

Mme Valérie Michel Dousse est très à l'aise avec ses paroles et tient à nous dire, pour information, que son mari est démissionnaire du Conseil d'administration de Neyergie.

M. Laurent Chatagny remercie Mme Valérie Michel Dousse.

M. Frédéric Pythoud rajoute que dans le règlement du Conseil général, il est noté (au point 6), que le Conseil général a pour compétence de surveiller les sociétés de la commune avec des accès aux rapports de gestion. De ce fait, nous pourrions demander à voir les rapports de gestions de la société Neyergie.

M. Laurent Chatagny mentionne que l'assemblée prend note de cette remarque, et il clôt ce point.

9. Boîtes à livres (GSO) Mme Catherine Guillaume Girard :

La boîte à livres située près de l'Edilité est de très petite dimension et souvent encombrée malgré un suivi et un tri ponctuel. Quant à la deuxième boîte, située à la déchetterie, elle n'est pas connue de tous et n'est accessible que durant les heures d'ouverture de celle-ci. Etant donné qu'actuellement il est préférable de donner plutôt que de jeter, serait-il possible de créer une boîte à livres d'un volume suffisant (grandeur d'une cabine téléphonique, par exemple), de l'aménager de manière adéquate et d'en assurer le bon fonctionnement (rangement, tri...) ?

M. Roger Stroude, qui assume cette tâche actuellement, se dit prêt à la continuer.

M. Laurent Chatagny remercie Mme Catherine Guillaume Girard pour sa question, et il passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens** du Conseil communal : le Conseil communal pense aussi que les deux boîtes à livres, situées à la voirie et à la déchetterie, méritent un agrandissement.

Mme Katuscia Sansonnens a déjà contacté Swisscom au sujet de l'idée de transformation de cabine téléphonique, et voici la réponse de Swisscom :

À la suite de la décision des Instances fédérales de ne plus faire figurer les cabines téléphoniques publiques dans le mandat du service universel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, Swisscom a procédé à la mise hors service, aux démontages et aux recyclages, selon les normes en vigueur, de ces infrastructures et ceci sur l'ensemble du territoire national. De ce fait, Swisscom n'a plus du tout de matériel de ce type en stock.

Mais, je vais continuer mes recherches afin de trouver une solution (durable et de recyclage) pour que les boîtes à livres, fortement utilisées, puissent être rénovées et agrandies. Le Conseil communal remercie également M. Stroude pour l'entretien des boîtes à livres et le tiendra au courant de l'avancée du projet.

Mme Catherine Guillaume Girard se dit satisfaite par cette réponse.

10. Mobilité douce (AveN) Mme Isabelle Varenne :

Quels sont les projets du Conseil communal en matière de mobilité douce sur le territoire communal et en interconnexion avec les communes voisines ? Certains sont-ils déjà mis en œuvre ?

M. Laurent Chatagny remercie Mme Isabelle Varenne pour sa question et il passe la parole à **M. Axel de Montmollin**, du Conseil communal : il existe un mélange de sentiers pédestre (pour le sport et les loisirs) et de mobilité douce (pour les trajets quotidiens).

Des voies de mobilité douce sont au secteur à Rosé, Commune d'Avry. Les autres Communes ne voulant pas entrer en matière.

Concernant les voies CFF, il faut garder une emprise de postériorité sur les travaux. Ils nous ont annoncé qu'il est nécessaire de soumettre un projet régional et une étude de faisabilité, sinon le chantier sera fermé. Cet automne, une étude de faisabilité sera alors émise.

Ce projet a été annoncé à la Confédération, à l'Aménagement général de Fribourg (AGLO) et à l'Association Régionale de la Sarine (projets communaux).

M. Fabien Mettraux dresse un inventaire ainsi qu'un projet de remise en état des chemins suite aux intempéries de l'année passée. Le chemin du Bois des Morts a été intégralement refait pour favoriser cette mobilité douce. Pour rappel, certaines communes ont d'autres priorités.

Mme Isabelle Varenne est satisfaite des réponses apportées par Messieurs Axel de Montmollin et Fabien Mettraux.

11. Accès aux bâtiments publics (GSO) Mme Setti Genoud :

Mme Setti Genoud demande ce qu'il en est quant aux accès dans les bâtiments publics avec des travaux en rénovation par exemple ?

Mme Maryline Dafflon lui répond qu'un accès, un monte-personne, reste en cours ainsi que l'évaluation des meilleures possibilités quant à l'Aigle Noir et aussi pour les portes automatiques. Ce sujet est chez notre Responsable technique, M. Ludovic Circelli.

Mme Setti Genoud n'est satisfaite qu'à moitié de la réponse donnée.

12. Ecriture inclusive (NTrad) M. Josselin Gendre

M. Josselin Gendre pose la question suivante : existe-t-il un texte de Loi concernant l'écriture inclusive ?

M. Laurent Chatagny lui affirme qu'une réponse lui sera apportée prochainement par e-mail.

13. Plan d'actions développement durable (AdN) Mme Joanna Bourke Martignoni :

Le précédent et l'actuel Conseil Communal ainsi que certaines des Commissions ont déjà mené un nombre de réflexions visant à établir un plan de développement durable pour la Commune dans le sens de l'agenda 2030. Il reste à rassembler, compléter, prioriser et étendre ces projets dans un programme participatif, inclusif et cohérent, basé sur des objectifs afin d'éviter des doublons, définir des priorités et mesurer ensuite les progrès accomplis.

Pour cette raison, et, malgré le fait que le groupe AdN soutienne entièrement les bonnes idées proposées dernièrement par le Conseil général, les Commissions et le Conseil communal (comme par exemple : les subventions pour les panneaux solaires, études des voies de mobilité douce, soutien pour les mesures de promotion de la vie sociale du village, la déchetterie à domicile et le Service Mobility), nous pensions que ces mesures devraient être mieux intégrées dans un plan d'action de développement durable.

Si l'impulsion de cette démarche a déjà été donnée par le Conseil Communal et par les Commissions, nous pensions, dans un optique de soutenir, s'approprier et systématiser ce travail, que tous les institutions et la population de la commune devront être impliquées.

Dans ce but, le groupe AdN aimerait demander au Conseil Communal comment il compte poursuivre, communiquer et budgétiser l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'action développement durable pour la Commune ? Nous aimerions, en plus, savoir si ce processus pourrait inclure plus d'acteurs présents dans la commune, notamment le CG et les membres de la population, et faire partie d'une discussion ouverte sur les synergies entre les actions déjà entreprises, leurs points forts et les choses qui restent à améliorer. Nous trouvons ce travail essentiel et urgent et aimerions souligner l'importance d'un engagement politique participatif et concret en faveur du développement durable par l'ensemble des institutions communales.

Réponse du Conseil communal et donnée par **Mme Maryline Dafflon** : toutes les Commissions concernées sont appliquées, par exemple, les Commissions : 3^E, CSL (Culture Sport et Loisirs), l'aménagement du territoire, les finances etc.

Le Conseil communal travaille là-dessus et des objectifs seront créés dans le cadre de la Commission. En 2026, par exemple, pour la Commission 3^e, nous avons des mesures à prendre en réduction de matière d'énergie et d'émissions de CO2.

Des activités sont mises en œuvre avec la population; afin d'intégrer la population sur tel ou tel objet spécifique et aussi pour intégrer plus le Conseil général, mais, ça reste aux membres du Conseil général, de proposer et de nous accompagner là-dedans.

Mme Maryline Dafflon est heureuse d'entendre que le Conseil général veut participer à la stratégie (aux idées), il y a une réelle prise de conscience de la part du Conseil général et également de la part de la population en mouvement. Nous ferons au mieux pour que tout le monde se sente satisfait et puisse s'approprier cette stratégie.

Mme Joanna Bourke Martignoni est satisfaite de cette réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous passons aux remarques et aux commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES :

Il n'y a pas de remarque.

M. Laurent Chatagny demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureaucg@neyruz.ch

Avec cette séance du Conseil général axée essentiellement sur les comptes 2021 de notre commune, s'achève une première année de Conseil général. C'est l'occasion pour moi de vous tirer ma révérence et de vous remercier toutes et tous pour cette première année riche en événements et en expériences des plus instructives. Mes remerciements vont à vous toutes et tous :

A mes collègues du Bureau, pour la collégialité, la très bonne ambiance lors de nos séances et vos interventions toujours pertinentes et constructives.

Au personnel de l'Administration communale, M. Nicolas Wolleb, Mesdames Laetitia Gilliéron et Marie-Noëlle Eggertswyler pour leurs compétences et leurs disponibilités (je n'oublie pas non plus Mesdames Ariane Menoud, Perrine Quillet-Dario et Sylviane Gumy qui m'ont accompagné durant cette première année).

A M. Le Syndic pour sa disponibilité, son engagement sans faille, pour la collectivité, pour les échanges constructifs et cordiaux durant toute cette année. Merci Jean-Pierre.

A l'ensemble du Conseil communal pour la qualité des messages, de plus souvent délivrés bien avant les délais que nous nous étions fixés.

Aux Chef-f-es de groupe, pour vos participations actives et respectueuses aux séances du Bureau auxquelles vous étiez convié-e-s.

Enfin à vous tous, chers parlementaires, pour la qualité des débats et le respect que vous avez su montrer à vos congénères et qui a grandement facilité ma tâche et celle du Bureau.

Je me réjouis de me joindre à vous lors de nos prochaines séances.

Le Conseil général de Neyruz est en marche. Il est bien entendu perfectible et je souhaite plein succès au nouveau Président M. François Rossier, à son nouveau Vice-président M. Sébastien Bugnon ainsi qu'à l'ensemble du Bureau. Pour le bien de notre village et de sa population.

Il est **23H20** heures et je lève la séance du Conseil général du 17 mai 2022.

Je vous remercie pour votre attention, vous souhaite une belle fin de soirée et me réjouis de partager la verrée qui va suivre en votre compagnie.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Bureau du Conseil général :



Laurent Chatagny

La secrétaire :



Laetitia Gilliéron

